

Rapport sur la stabilité financière 2014

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Rapport sur la stabilité financière 2014

Table des matières

1	Evaluation globale	4
2	Environnement macroéconomique	7
2.1	Risques clés	7
2.2	Scénarios	13
3	Exposition et résilience	14
3.1	Grandes banques	14
3.2	Banques commerciales axées sur le marché intérieur	20

1

Evaluation globale

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est amélioré, mais il subsiste des risques substantiels. Parmi les aspects positifs, on relève qu'au cours des douze derniers mois, la reprise s'est poursuivie aux Etats-Unis; la zone euro est sortie de la récession et a pris des mesures importantes en vue d'une union bancaire. Quant aux aspects négatifs, il convient de mentionner que la croissance demeure atone dans la zone euro, où le secteur bancaire reste perçu comme relativement fragile. D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas à l'échelle mondiale comporte des risques pour la stabilité financière. Si elle se poursuit, elle pourrait contribuer à ce que les déséquilibres actuels s'aggravent, voire à ce qu'il s'en forme de nouveaux, notamment sur les marchés des actions et de l'immobilier. Une normalisation soudaine pourrait, de son côté, entraîner de nouvelles tensions financières.

En Suisse, la croissance économique est demeurée favorable, et le chômage, stable. Les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier ont continué de s'accentuer en 2013, justifiant le relèvement du volant anticyclique de fonds propres décidé par le Conseil fédéral en janvier 2014. La croissance des déséquilibres a été un peu moins rapide qu'en 2012. Au cours du premier trimestre 2014, ceux-ci se sont même largement stabilisés. Ce constat laisse penser que des mesures comme la révision des règles d'autoréglementation, en 2012, ou l'activation du volant anticyclique de fonds propres, début 2013, peuvent avoir aidé à freiner la dynamique des marchés.

Dans son scénario de base, la BNS table sur une accélération de la croissance aux Etats-Unis, une poursuite de la reprise dans la zone euro et le maintien d'une croissance favorable en Suisse. L'environnement économique s'améliore donc progressivement pour le secteur bancaire suisse, mais dans le même temps, il subsiste le risque d'une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier.

Outre le scénario de base, la BNS recourt à quatre scénarios négatifs pour déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais cohérente, de l'environnement économique et financier. Ces scénarios se concentrent sur les développements qui relèvent d'une importance particulière pour le secteur bancaire suisse. Le premier scénario négatif décrit une nouvelle aggravation de la crise de la dette dans la zone euro, entraînant des tensions financières et bancaires de grande ampleur. Le deuxième scénario est celui d'une crise majeure dans les économies émergentes, comparable à celle des

années 1990. Dans le troisième scénario, les Etats-Unis entrent dans une profonde récession qui se propage au reste du monde. Enfin, le quatrième scénario se base sur une chute des prix immobiliers et des cours boursiers, associée à une augmentation des taux d'intérêt, à une inversion de la courbe des rendements et à une stagnation économique en Suisse. Les paramètres de ce scénario ont été définis pour refléter la gravité de phénomènes observés dans les années 1990. Les deux premiers scénarios négatifs se basent sur des risques actuels, tandis que le troisième et le quatrième comprennent des combinaisons d'événements générateurs de tensions et inspirés d'expériences passées.

GRANDES BANQUES

Renforcer la résilience

En 2013, les grandes banques suisses ont continué d'améliorer leur dotation en fonds propres. Leurs ratios de fonds propres pouvant absorber des pertes¹ en vue de la continuité de l'activité (*going concern*) par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets*, RWA) dépassent déjà ou approchent l'exigence réglementaire de 13%. Cette dernière s'appliquera à partir de 2019 dans le cadre de la réglementation *too big to fail*. Les deux grandes banques satisfont également, ou sont sur le point de satisfaire, l'exigence de *leverage ratio* correspondante de 3,1%. Elles ont aussi fortement amélioré leurs ratios exprimés en termes de fonds propres totaux², même s'il leur faut encore mettre en œuvre les exigences correspondantes applicables à compter de 2019.

La BNS reconnaît les progrès substantiels réalisés par les grandes banques dans leur situation en matière de fonds propres et le fait que celles-ci remplissent déjà certaines exigences applicables à compter de 2019. Elle recommande aux grandes banques de continuer d'améliorer leur résilience, et en particulier leur *leverage ratio*. Cette amélioration est essentielle pour deux raisons.

Premièrement, dans les différents scénarios négatifs pris en considération, le potentiel de pertes estimé des grandes banques suisses demeure substantiel par rapport à leur capitalisation. Pour la stabilité de la place financière suisse, il est important que les grandes banques restent suffisamment capitalisées si de tels scénarios se réalisent. De plus, indépendamment du scénario retenu, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

Deuxièmement, une comparaison internationale fait apparaître la capitalisation des grandes banques suisses sous un jour contrasté selon l'indicateur de fonds propres

¹ Les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité comprennent les fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*), selon le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre, et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*) selon la réglementation suisse *too big to fail*. Il s'agit donc de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (*going concern*).

² Les fonds propres totaux comprennent les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*), servant principalement à garantir le maintien des fonctions d'importance systémique et la liquidation ordonnée des éléments restants, et relevant donc d'une perspective de liquidation (*gone concern*).

observé. Leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques sont supérieurs à la moyenne des grandes banques internationales. Cependant, ce constat ne s'applique pas à leurs *leverage ratios* calculés selon différentes méthodes courantes. Le *leverage ratio* est de plus en plus utilisé pour mesurer la résilience des banques. L'expérience montre qu'en cas de crise, ce ratio se retrouve vite au centre de l'attention des marchés. En outre, l'obligation internationale, à compter de début 2015, de publier les *leverage ratios* selon le cadre réglementaire de Bâle III permettra une comparaison directe entre les grandes banques internationales. C'est pourquoi il est essentiel que les banques présentent un *leverage ratio* solide.

Accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques

Il reste important d'accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes des banques pour calculer les RWA. Comme nous l'avons indiqué dans l'édition 2013 de notre *Rapport sur la stabilité financière*, les acteurs du marché, les analystes et les autorités à l'échelle mondiale remettent cette approche en question. Cela est d'autant plus significatif que les RWA sont au cœur de la réglementation applicable aux banques en matière de fonds propres. Il est généralement reconnu que le recours à des modèles internes permet en principe de mesurer les risques de manière plus précise que l'approche standard. Cependant, les modèles internes sont extrêmement complexes et peuvent varier fortement d'une banque à l'autre, ce qui rend difficile l'évaluation précise de la résilience d'une banque et les comparaisons entre banques.

La BNS reconnaît les efforts déployés par les grandes banques suisses en vue d'augmenter la transparence de leur exposition aux risques. Ces efforts cadrent avec les recommandations de l'Enhanced Disclosure Task Force, groupe de travail résultant d'une initiative du secteur privé³. Récemment, les deux établissements ont, par exemple, commencé à présenter les variations enregistrées dans leurs RWA selon la cause. Ils indiquent notamment, ce qui est particulièrement important, dans quelle mesure une réduction des RWA est attribuable à un ajustement des modèles utilisés. De plus, le Credit Suisse publie depuis déjà quelque temps une statistique du potentiel de pertes total. De son côté, UBS a récemment commencé à publier une statistique du potentiel de pertes de ses différentes divisions et un ratio de fonds propres prenant en compte l'impact d'un scénario de stress⁴. La BNS encourage les grandes banques à augmenter encore la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Elle continue de leur recommander de publier leurs RWA calculés à la fois selon l'approche

fondée sur les modèles internes et selon l'approche standard. La publication des RWA calculés selon l'approche standard fournirait aux acteurs du marché des informations supplémentaires pour évaluer tant le niveau que l'évolution des RWA calculés sur la base des modèles internes.

Dans ce contexte, l'analyse des RWA, actuellement effectuée par l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) avec le soutien de la BNS, jouera un rôle important. A présent que les grandes banques ont fourni les données nécessaires en calculant leurs RWA d'après l'approche standard, il s'agit de déterminer si les RWA calculés à l'aide des modèles internes des banques sont différents de ceux obtenus sur la base de l'approche standard et, le cas échéant, de déterminer la cause de cette différence. D'éventuels écarts doivent pouvoir être expliqués clairement et se justifier sur le plan économique. Si l'analyse ne fait apparaître aucun écart majeur inexplicable, la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes devrait s'en trouver renforcée. A l'inverse, si des différences substantielles demeurent inexplicables, il faudrait envisager des mesures correctives.

BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Nécessité d'une résilience élevée et d'une approche prudente des risques

En 2013, les banques commerciales axées sur le marché intérieur ont encore accru leur exposition, déjà élevée, sur les marchés hypothécaire et immobilier. Premièrement, le volume des prêts hypothécaires octroyés par ces banques a continué de croître pratiquement au même rythme qu'en 2012, alors que les grandes banques ont connu un net ralentissement de la croissance de ce volume. Deuxièmement, la propension au risque des banques axées sur le marché intérieur dans le domaine des prêts hypothécaires est restée généralement forte. Alors que la proportion de nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée a reculé depuis le dernier *Rapport sur la stabilité financière*, on ne peut discerner, par contre, de tendance à la réduction des risques relatifs à la capacité financière des emprunteurs. Troisièmement, le risque de taux d'intérêt auquel les banques axées sur le marché intérieur sont exposées reste historiquement élevé.

Pour ce qui concerne la capitalisation, l'évolution des fonds propres disponibles des banques axées sur le marché intérieur a largement suivi celle des bilans et des prêts hypothécaires en 2013. Le *leverage ratio*⁵ moyen est demeuré élevé dans une perspective historique. La progression des fonds propres résulte principalement de la rétention des bénéfices, même si l'émission de capital – due en partie à l'activation du volant anticyclique – y a aussi largement contribué.

3 Enhanced Disclosure Task Force, «Enhancing the Risk Disclosures of Banks», 29 octobre 2012.

4 Ratio de fonds propres prenant en compte l'impact du scénario de stress (ratio CET1 post-stress): voir UBS *Investor Update*, «Capital strength and cost efficiency», 6 mai 2014, pages 4 ss. *Risk-based capital*: voir UBS *Annual Report* 2013, page 161; UBS, rapport pour le premier trimestre 2014, page 52. Ni le ratio CET1 post-stress ni les fonds propres économiques ne sont utilisés dans les scénarios négatifs décrits dans le présent rapport.

5 Le *leverage ratio* est défini comme le rapport entre les fonds propres et le total du bilan. Cette définition diffère de celle de Bâle III, qui prend pour dénominateur l'exposition totale; cette dernière comprend aussi, par exemple, des positions hors bilan.

Eu égard aux exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques, les banques axées sur le marché intérieur disposent d'un excédent substantiel de fonds propres. Elles satisfont toutes aux exigences accrues de fonds propres qui découlent du relèvement, effectif fin juin 2014⁶, du volant anticyclique de fonds propres. En outre, elles remplissent presque toutes également les exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité en matière de fonds propres selon la catégorie de surveillance⁷, exigences qui vont au-delà de celles de Bâle III⁸ et seront applicables à compter de fin 2016.

Toutefois, d'un point de vue économique, il est possible que les ratios de fonds propres amènent à surestimer la résilience effective de ces banques dans l'environnement actuel. D'une part, les pondérations-risques ne rendent compte que partiellement des déséquilibres qui se sont constitués depuis plusieurs années sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. De par son impact sur les quotités de financement, une hausse des prix immobiliers peut même conduire à une baisse des exigences en matière de fonds propres. Plus ces prix s'élèvent au-dessus des niveaux justifiés par les fondamentaux, plus les fonds propres réglementaires sont susceptibles de surestimer la résilience de ces banques. D'autre part, les exigences en matière de fonds propres font largement abstraction du risque élevé de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque et de la faible diversification des banques axées sur le marché intérieur.

Pour évaluer si le niveau des fonds propres de ces banques est économiquement approprié, deux scénarios négatifs sont particulièrement pertinents: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt. D'après les estimations de la BNS, ce dernier scénario entraînerait, pour les banques axées sur le marché intérieur, des pertes substantielles, dépassant largement celles qui résulteraient du scénario d'une crise de la dette dans la zone euro. Pour un certain nombre de banques représentant une part importante du marché suisse du crédit, les pertes pourraient absorber une grande partie de leurs fonds propres excédentaires. Etant donné le volume actuel de ces derniers, la part de marché totale des établissements qui tomberaient en dessous du minimum réglementaire serait relativement faible. Il n'en reste pas moins que l'utilisation d'une part importante de ces fonds propres et le fait que le ratio de fonds propres de certaines banques de taille importante pourrait s'approcher du minimum réglementaire conduiraient à un affaiblissement général du secteur bancaire. L'expérience en Suisse comme à l'étranger laisse

penser qu'une telle évolution pourrait constituer un défi majeur pour la stabilité financière et affecter de manière significative la capacité des banques de prêter, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'économie réelle.

Ces résultats soulignent combien il est nécessaire que la dotation en fonds propres des banques dépasse largement les exigences réglementaires minimales. En outre, la situation actuelle, qui se caractérise par une forte exposition des banques au risque de taux d'intérêt et au marché immobilier suisse, associée aux déséquilibres observés sur ce marché, appelle une politique prudente en matière de prêts, à la fois pour limiter le potentiel de pertes futures de ces banques et pour prévenir une accentuation des déséquilibres.

Il faut prendre des mesures pour contenir les risques pesant sur la stabilité financière

Dans l'ensemble, le rythme de croissance des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse a récemment ralenti. Du point de vue de la stabilité financière, cette évolution est positive. L'expérience montre toutefois que des variations à court terme dans la dynamique n'impliquent pas nécessairement un retournement de tendance. Dans le contexte de taux d'intérêt toujours bas, il faut que les banques et les autorités restent vigilantes et prennent les mesures nécessaires afin de contenir les risques pesant sur la stabilité financière.

En premier lieu, des mesures incitant davantage les banques à mener une politique plus prudente en matière de prêts hypothécaires devraient être envisagées. De telles mesures devraient viser à la fois le segment des logements occupés par leur propriétaire et celui des objets de rendement. Dans l'immédiat, les efforts devraient se concentrer sur la préparation de dispositions réglementaires pouvant être mises en œuvre rapidement si la dynamique sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel devait à nouveau s'accélérer.

En second lieu, le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque devrait être couvert par un niveau approprié de fonds propres. Des normes internationales en matière d'exigences de fonds propres pour le risque de taux d'intérêt sont en cours d'élaboration, sous l'égide du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Etant donné l'importance de ce facteur de risque, il convient que les banques axées sur le marché intérieur se montrent prudentes dans son évaluation et sa gestion. Dans ce contexte, la BNS soutient entièrement les efforts déployés par la FINMA en vue d'assurer, au niveau de chaque banque, que la prise de risque soit réduite ou couverte par des exigences spécifiques de fonds propres, et ce lorsque l'exposition au risque est jugée exceptionnellement élevée dans une perspective historique ou en comparaison avec les normes du secteur.

Parallèlement à ces mesures, la BNS continue à suivre attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier; elle examine régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

6 En janvier 2014, le Conseil fédéral a relevé le volant anticyclique sectoriel de fonds propres à la demande de la BNS, le faisant passer de 1% à 2% du volume des prêts hypothécaires, pondérés en fonction des risques, qui financent les objets d'habitation situés en Suisse.

7 Dans le cadre d'une approche prudentielle, la FINMA classe les banques en cinq catégories, chacune regroupant des banques ayant un profil de risque comparable. Cette catégorisation s'appuie sur des critères concernant la taille de la banque ainsi que sur un indicateur de son exposition aux risques (voir Circulaire FINMA 2011/2). La catégorie 1 correspond actuellement aux deux grandes banques, tandis que les catégories 2 à 5 comprennent les autres banques par ordre décroissant de taille et/ou d'exposition aux risques.

8 Cela est vrai pour toutes les banques à l'exception de celles de la catégorie 5.

2 Environnement macroéconomique

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est amélioré, mais il subsiste des risques substantiels. Parmi les aspects positifs, on relève qu'au cours des douze derniers mois, la reprise s'est poursuivie aux Etats-Unis, et la zone euro est sortie de la récession (voir graphique 1). Dans un contexte marqué par des taux d'intérêt durablement bas et une faible volatilité, les cours des actions ont continué à croître dans la plupart des économies avancées. Par ailleurs, la qualité du crédit des entreprises dans la zone euro a généralement augmenté. Les primes de risque de crédit pour les banques de cette même zone ont reculé, et des mesures importantes ont été prises en vue d'une union bancaire. En Suisse, la croissance économique est demeurée favorable, et le chômage a été stable.

Quant aux aspects négatifs, il convient de mentionner que la croissance dans la zone euro demeure atone. En outre, alors que les déficits budgétaires se sont réduits dans l'ensemble, la dette publique a continué de s'accroître par rapport au PIB dans de nombreux pays d'Europe. Malgré certains progrès réalisés, le secteur bancaire de la zone euro reste perçu comme relativement fragile, et la qualité du crédit des entreprises et des ménages dans les Etats membres du Sud est toujours faible. En Suisse, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier ont continué de s'accroître.

D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas à l'échelle mondiale comporte des risques pour

la stabilité financière. Si elle se poursuit, elle pourrait contribuer à ce que les déséquilibres actuels s'aggravent, voire à ce qu'il s'en forme de nouveaux, notamment sur les marchés des actions et de l'immobilier. Une normalisation soudaine pourrait, de son côté, entraîner de nouvelles tensions financières dans des pays souffrant déjà de déséquilibres, comme l'ont révélé celles que les économies émergentes ont connues durant l'été 2013.

2.1 RISQUES CLÉS

Dans son analyse des principaux risques économiques et financiers pour le secteur bancaire suisse, la BNS suit attentivement les développements, en Suisse et à l'étranger, relatifs à la qualité du crédit, aux marchés immobiliers et boursiers, aux conditions de financement des banques et aux taux d'intérêt.

QUALITÉ DU CRÉDIT

Au cours des douze derniers mois, les développements concernant la qualité du crédit ont varié selon les pays. Les primes de risque sur les obligations d'Etat ont, en général, reculé dans la zone euro pendant toute cette période, tandis qu'elles ont augmenté temporairement dans les principales économies émergentes. La qualité du crédit du secteur privé aux Etats-Unis a continué de s'améliorer. Cependant, la croissance faible pèse toujours sur la qualité du crédit des entreprises et des ménages dans les Etats membres du Sud de la zone euro.

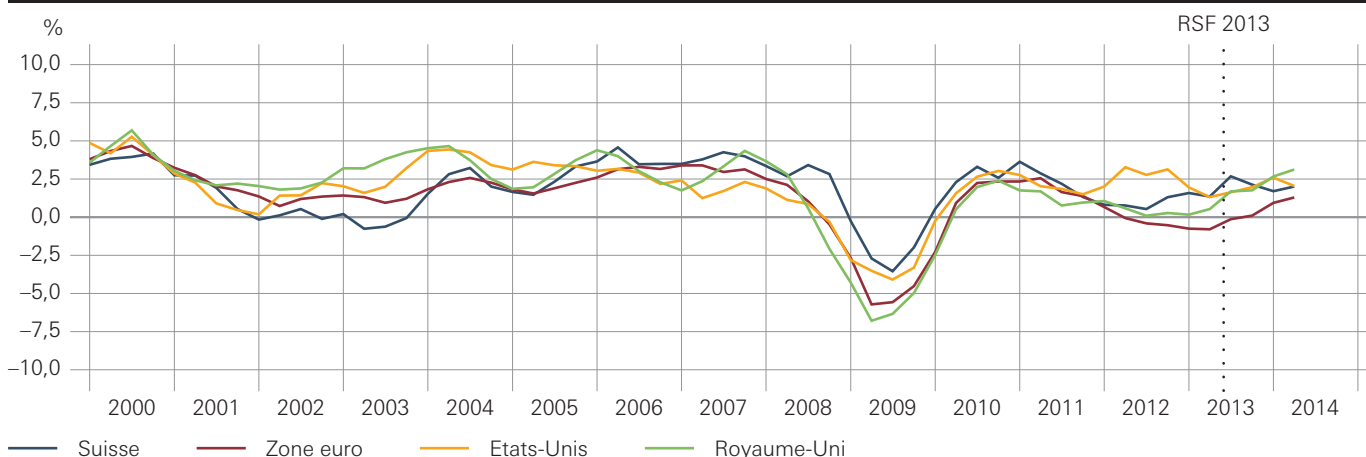
Qualité du crédit souverain

Les primes de risque sur les obligations souveraines des Etats membres du Sud de la zone euro ont poursuivi leur baisse durant les douze derniers mois, s'inscrivant bien au-dessous des pics observés en 2011 et en 2012 (voir graphique 2). Pourtant, les montants des primes de risque restent proches de ceux atteints durant la crise financière de 2008-2009. Les déficits budgétaires se sont réduits dans l'ensemble, mais la dette publique a continué d'augmenter par rapport au PIB alors que les niveaux étaient déjà élevés. Le fort endettement rend certains pays vulnérables face

CROISSANCE DU PIB

Taux de croissance du PIB réel, en glissement annuel

Graphique 1



Source: BNS.

à des hausses de taux d'intérêt, en particulier si la croissance demeure faible.

Aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon, les primes de risque sur les obligations souveraines sont restées basses, malgré des niveaux de dette publique comparables ou supérieurs à ceux des Etats membres du Sud de la zone euro. L'extension du plafond de la dette américaine jusqu'à mars 2015 a réduit l'incertitude à court terme concernant la politique budgétaire aux Etats-Unis. Toutefois, assurer durablement la soutenabilité de la dette continue de représenter un défi.

Au début de l'été 2013, les primes de risque sur les dettes souveraines des principales économies émergentes ont connu une hausse qui a coïncidé avec une progression rapide des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis. Elles ont baissé depuis, mais moins fortement que dans les principaux Etats membres du Sud de la zone euro. Pour la première fois depuis le début de 2010, les primes de risque sur les obligations d'Etat sont maintenant plus élevées au Brésil et en Russie qu'en Espagne et en Italie. En termes absolus toutefois, elles sont toujours nettement inférieures aux niveaux observés pendant la crise financière de 2008-2009.

Qualité du crédit des entreprises

La qualité du crédit des entreprises s'est généralement améliorée en Europe au cours des douze derniers mois, mais elle reste faible dans les Etats membres du Sud de la zone euro. Le rapport entre les abaisséments et l'ensemble des changements des notations a considérablement diminué (voir graphique 3) et est maintenant proche de son niveau moyen historique. Le nombre d'entreprises dont la notation a baissé n'est actuellement que légèrement supérieur au nombre de celles dont la note a été relevée. De même, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat se sont resserrés, bien qu'ils restent au-dessus de leurs moyennes historiques (voir graphique 4). Alors que les taux de radiation sur les prêts aux entreprises

ont reculé dans l'ensemble de la zone euro¹, les chiffres relatifs aux créances en souffrance indiquent que la qualité du crédit des entreprises a continué de se détériorer dans certains grands Etats membres du Sud de cette zone.

Aux Etats-Unis, la plupart des indicateurs suggèrent que la qualité du crédit des entreprises est relativement bonne et qu'elle s'est encore améliorée. Au cours des douze derniers mois, le rapport entre les abaisséments et l'ensemble des changements des notations s'est maintenu à des niveaux comparables à ceux observés avant la crise. Les taux de défaillance des crédits aux entreprises ont continué de chuter et s'inscrivent à un niveau historiquement bas. Toutefois, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat sont encore relativement importants dans une perspective historique. La catégorie *High yield*, pour laquelle les écarts de rendement sont actuellement proches de leurs niveaux d'avant la crise, constitue à cet égard une exception. Dans un contexte marqué par des taux d'intérêt bas, les émissions dans cette catégorie ont fortement augmenté, et des inquiétudes ont été exprimées concernant l'assouplissement des conditions de crédit dans certains segments².

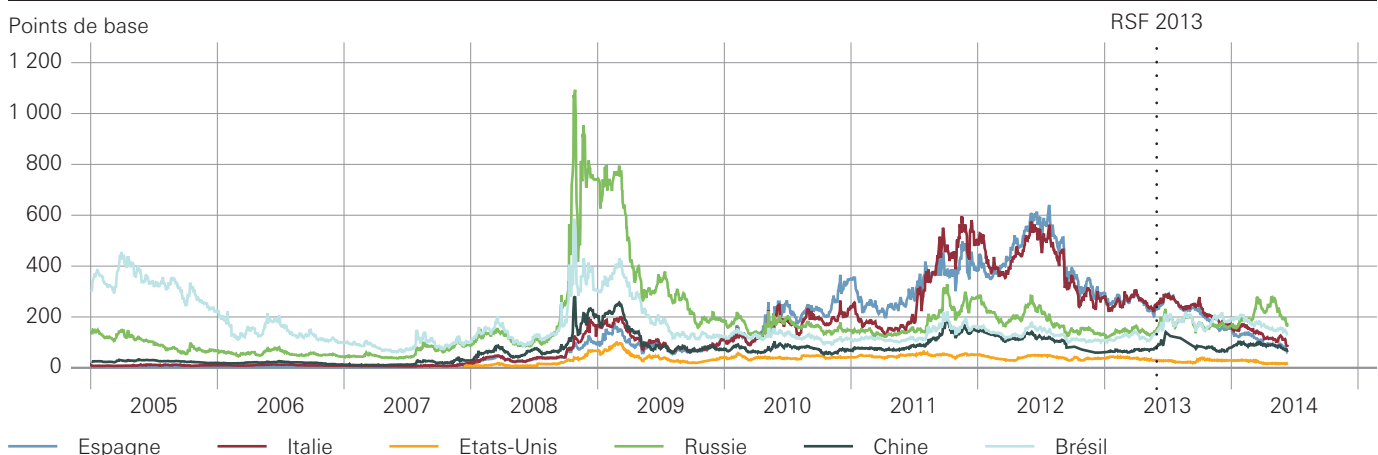
Dans de nombreuses économies émergentes, les dettes d'entreprises ont fortement augmenté au cours des dernières années, et le recours par les entreprises à l'effet de levier s'est accru³. Un fort taux d'endettement rend les entreprises plus sensibles à une détérioration des conditions économiques et financières, telle qu'une croissance plus faible ou des taux d'intérêt plus élevés. Dans les économies émergentes, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat ont augmenté durant le second semestre 2013, mais se sont resserrés depuis,

1 La création de la *bad bank* espagnole SAREB et les observations atypiques en résultant rendent plus complexe l'interprétation des taux de radiation actuels dans la zone euro.
2 FMI *Global Financial Stability Report*, avril 2014; FSOC *Annual Report*, 2013.
3 BRI *Quarterly Review*, mars 2014, page 2.

PRIMES DES CDS SOUVERAINS

Senior à cinq ans

Graphique 2



Source: Bloomberg.

retrouvant quasiment les mêmes niveaux qu'il y a douze mois.

En Suisse, la qualité du crédit des entreprises correspond aux normes historiques, et aucun signe de changement majeur n'a été observé durant les douze derniers mois. Les taux de défaut sont restés pratiquement constants durant cette période, et les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat ont légèrement diminué. Les chiffres relatifs aux abaissements et aux relèvements des notations indiquent que la qualité du crédit est relativement stable (voir Moody's pour les entreprises cotées au SMI; notation composée SBI).

Qualité du crédit des ménages

Dans les Etats membres du Sud de la zone euro, le chômage élevé et la chute des prix de l'immobilier continuent d'affecter la qualité du crédit des ménages. Les chiffres concernant les créances en souffrance suggèrent une nouvelle dégradation de la qualité du crédit des ménages en Espagne et en Italie. Les taux de radiation de dettes des ménages pour toute la zone euro ont été stables dans l'ensemble. La Banque centrale européenne (BCE) indique toutefois qu'il subsiste une incertitude quant au degré de tolérance vis-à-vis des emprunteurs peu solvables⁴. L'harmonisation des pratiques d'évaluation des prêts est un élément important de l'examen exhaustif auquel la BCE se livre actuellement en vue du rôle de surveillance qu'elle exercera à l'avenir.

Aux Etats-Unis, la qualité du crédit des ménages s'est améliorée de pair avec l'embellie générale des perspectives économiques et une reprise du marché de l'immobilier résidentiel. Les taux de défaillance des crédits à la consommation s'inscrivent à un niveau historiquement bas. Ceux des prêts hypothécaires ont chuté, mais restent néanmoins à des niveaux nettement supérieurs à ceux enregistrés avant la crise.

4 BCE, *Financial Stability Review*, novembre 2013, page 76.

En Suisse, la qualité du crédit des ménages s'est légèrement dégradée, encore qu'elle soit toujours solide dans une perspective historique. Alors que le chômage est demeuré stable, l'insolvabilité des ménages a augmenté au cours des douze derniers mois, reflétant en partie les précédentes hausses du chômage. L'endettement des ménages a continué d'augmenter par rapport au PIB, rendant ces derniers plus vulnérables face aux chocs macroéconomiques et à l'évolution des taux d'intérêt.

MARCHÉS IMMOBILIERS

En Europe, les marchés immobiliers se trouvent à des stades différents de leur cycle selon les pays. Dans plusieurs Etats, notamment en France et au Royaume-Uni⁵, les prix de l'immobilier résidentiel restent élevés par rapport aux loyers (voir graphique 5). Au Royaume-Uni, ils ont stagné pendant plusieurs années, avant de recommencer à augmenter au cours des douze derniers mois. Durant cette période, ils ont en revanche baissé dans la plupart des Etats membres du Sud de la zone euro, y compris en Italie et en Espagne.

Aux Etats-Unis, le marché de l'immobilier s'est redressé et a enregistré une nette hausse des prix ces douze derniers mois. Le ratio prix/loyer se situe maintenant plus ou moins à sa moyenne de long terme. Dans le même temps, les prix de l'immobilier résidentiel ont continué de croître, bien qu'à un rythme plus faible, dans un certain nombre de grandes économies émergentes, telles que la Chine (métropoles) et le Brésil.

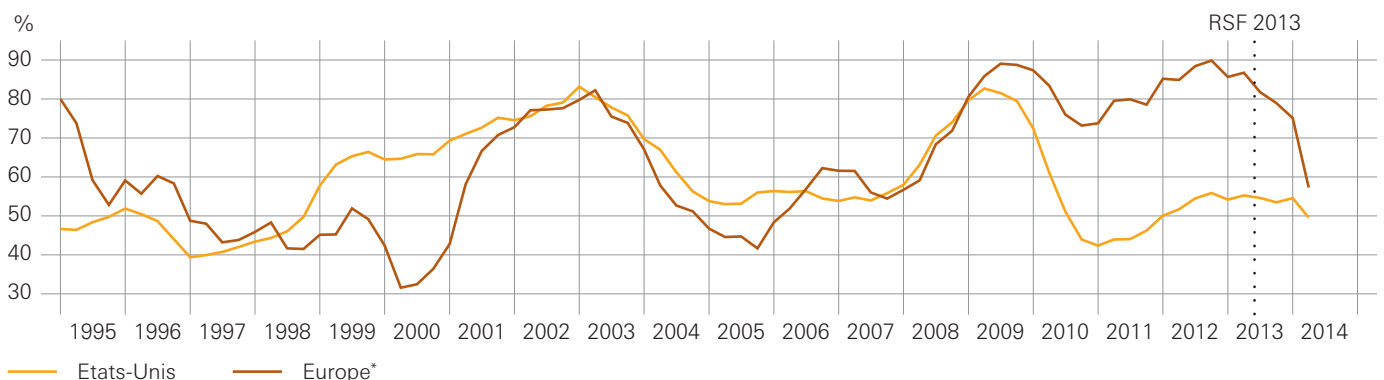
En Suisse, l'augmentation des prix de l'immobilier résidentiel s'est poursuivie à un rythme plus lent au cours des douze derniers mois. Au niveau national, il en a résulté un accroissement modéré des déséquilibres depuis la

5 Au Royaume-Uni, l'intensité de la correction mesurée depuis 2008 varie selon la source de données. Par exemple, les données d'Halifax suggèrent un fort ajustement qui ramène les prix au niveau justifié par les fondamentaux, tandis que celles provenant de l'Office for National Statistics indiquent une correction de moindre envergure qui n'a pas éliminé les déséquilibres.

PROPORTION DES ABAISSEMENTS DES NOTATIONS

Proportion des abaissements des notations par rapport à l'ensemble des changements des notations, moyenne mobile sur quatre trimestres

Graphique 3



Source: Moody's.

*UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*. Ainsi, les prix de l'immobilier résidentiel n'ont augmenté qu'un peu plus rapidement que les loyers depuis le début du deuxième trimestre 2013 (voir graphique 5). Toutefois, ils ont progressé nettement plus vite que ne peuvent le justifier une série de facteurs fondamentaux tels que le PIB, la croissance démographique ou l'activité dans la construction. Au niveau régional, les développements ont été hétérogènes. Les nombreuses régions qui avaient enregistré un renchérissement exceptionnel de l'immobilier résidentiel durant les quinze dernières années (*hot spots*) ont vu la hausse des prix se ralentir, voire s'arrêter. Par contre, certaines autres régions qui ont connu un accroissement modeste des prix jusqu'en 2010, ont enregistré une forte progression depuis lors. Même si elle est positive dans une perspective de stabilité financière, la faible dynamique des prix observée durant les douze derniers mois au niveau national n'implique pas nécessairement un renversement de tendance. En effet, de courtes périodes marquées par une croissance plus faible des prix, voire une baisse, ont été observées à maintes

reprises, et ce même durant des phases caractérisées par une dynamique généralement forte des prix, comme cela a été le cas durant les quinze dernières années.

MARCHÉS BOURSIERS

Alors que les marchés boursiers se sont redressés dans la plupart des économies avancées, les cours dans les économies émergentes sont plus ou moins au même niveau qu'il y a douze mois.

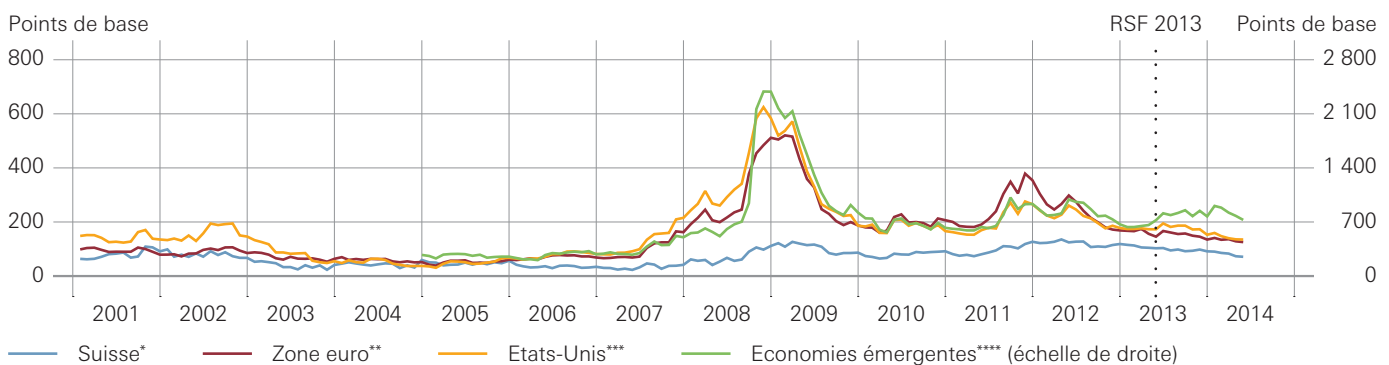
La volatilité sur les marchés des actions est restée relativement faible durant cette période (voir graphique 6). Exceptions notables: les mois de mai et de juin 2013, qui ont été caractérisés par des hausses sensibles des taux d'intérêt, et janvier 2014, un mois qui a coïncidé avec des tensions financières dans certaines économies émergentes.

Dans un contexte marqué par une faible volatilité et le bas niveau persistant des taux d'intérêt, le redressement des marchés boursiers s'est poursuivi dans la plupart des économies avancées pendant les douze derniers mois.

ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE LES OBLIGATIONS

Écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'État

Graphique 4



Sources: BNS et Thomson Reuters Datastream.

* Rendements (taux au comptant) des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération (à 10 ans), calculés par la BNS.

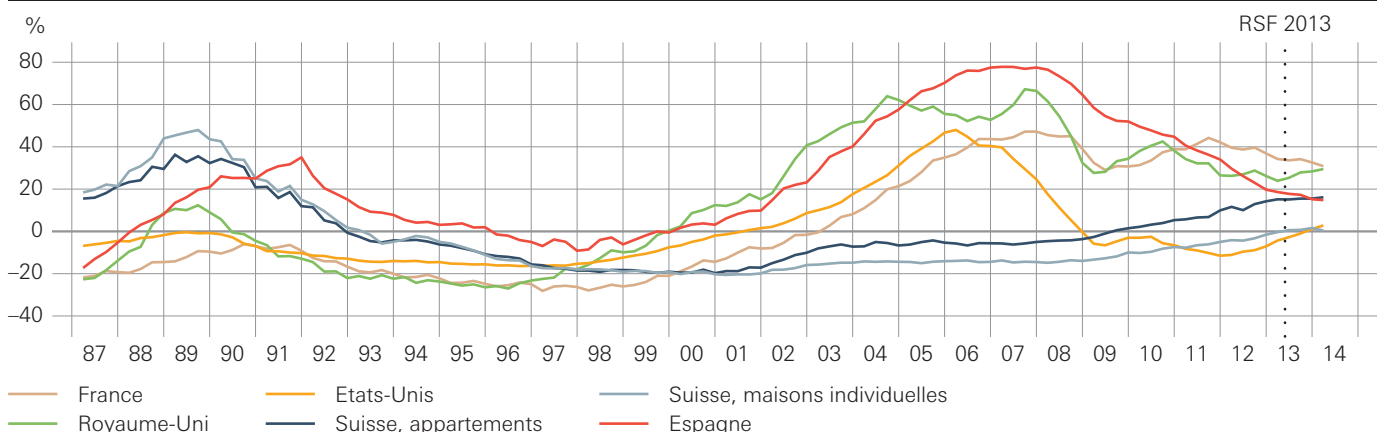
** Euro-Aggregate Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en euros) et gouvernement allemand (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

*** US Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en dollars des États-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

**** Emerging market Corporate Debt (libellées en dollars des États-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

RATIO PRIX/LOYER: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE*

Graphique 5



Sources: BRI, OCDE, OFS, Thomson Reuters Datastream, Wüest & Partner.

*La moyenne est calculée sur la période 1970 à 2014 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles.

Alors que le ratio cours/bénéfices en termes corrigés des variations conjoncturelles est toujours au-dessous de sa moyenne sur trente ans dans la zone euro, il est proche de cette moyenne tant aux Etats-Unis qu'en Suisse (voir graphique 7)⁶.

D'une manière générale, aucune preuve n'atteste clairement l'existence de déséquilibres sur les marchés boursiers de la plupart des pays avancés. Toutefois, l'expérience montre que même dans un tel cas de figure, la perception de l'incertitude par les investisseurs peut rapidement changer et entraîner une recrudescence de la volatilité et d'importantes chutes de cours. En outre, une normalisation des taux d'intérêt pourrait aussi avoir un impact négatif sur les cours des actions.

6 Les données à long terme pour les Etats-Unis, qui couvrent plus de cent ans, indiquent même que les ratios cours/bénéfices actuels sont nettement supérieurs à leur moyenne historique.

Compte tenu des perspectives de croissance plus faibles pour les économies émergentes et d'une hausse des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis, les marchés boursiers des économies émergentes n'ont pas évolué au même rythme que ceux de la plupart des économies avancées. Actuellement, les cours des actions dans les économies émergentes se situent plus ou moins au même niveau qu'il y a douze mois, et les ratios cours/bénéfices sont inférieurs à leurs moyennes de long terme.

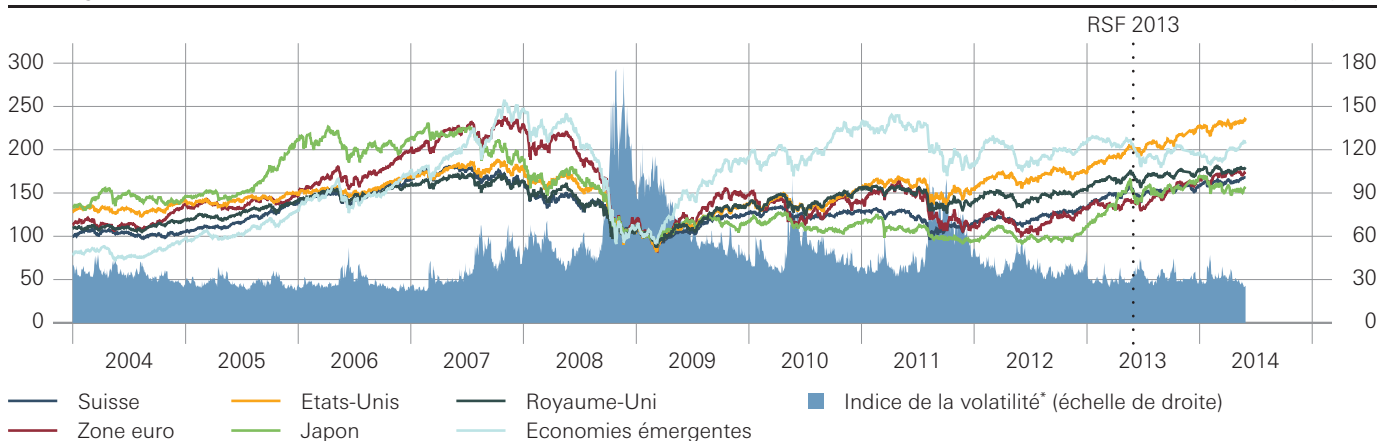
FINANCEMENT

Comme le montre les écarts entre le Libor à trois mois et le taux OIS (*overnight index swaps*), les conditions de refinancement interbancaire à court terme sont restées favorables pour toutes les principales monnaies, bien qu'elles se soient récemment quelque peu durcies dans la zone euro. Dans le même temps, les primes des CDS sur les emprunts obligataires à moyen terme émis par les banques demeurent clairement au-dessus des niveaux d'avant la crise (voir graphique 8). En outre, il subsiste des différences considérables entre les pays. Les primes de risque de crédit

INDICES BOURSIERS

Indices globaux Datastream (creux de 2009 = 100)

Graphique 6

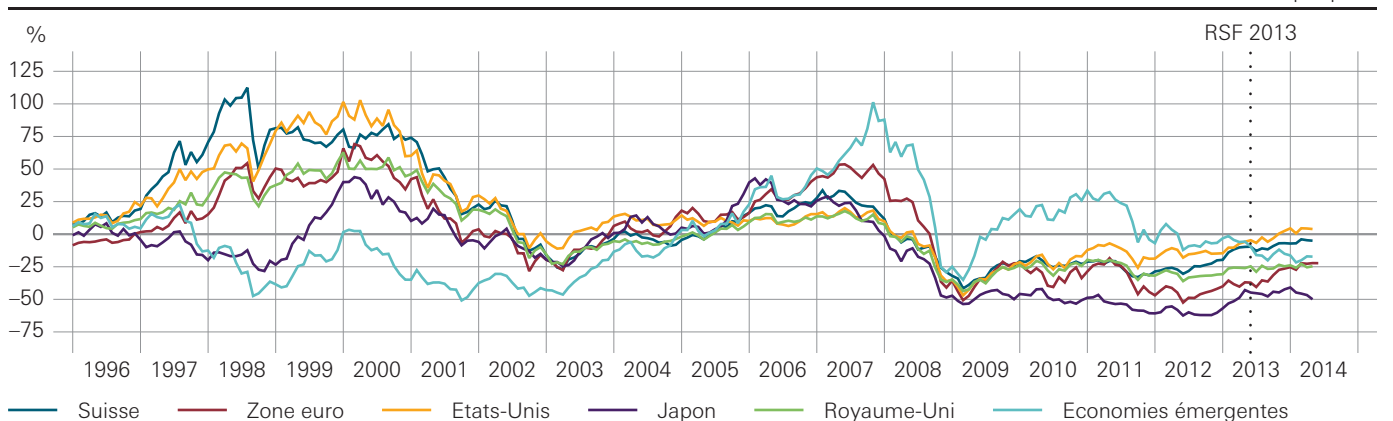


Source: Thomson Reuters Datastream.

*L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500.

RATIO COURS/MOYENNE À LONG TERME DES BÉNÉFICES: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE*

Graphique 7



Source: Thomson Reuters Datastream.

*La moyenne des bénéfices est calculée à l'aide d'une moyenne mobile sur 10 ans. La moyenne du ratio cours/bénéfices est calculée sur la période 1985 à 2013 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles.

pour les banques ont en moyenne nettement reculé dans certains grands Etats membres du Sud de la zone euro, mais elles restent néanmoins plus élevées que dans d'autres économies avancées. Les notations de crédit de ces banques continuent par ailleurs à être inférieures aux notations des banques des autres pays. La baisse des primes de risque de crédit intervenue récemment coïncide avec le recul des primes de risque sur les obligations souveraines. Etant donné que de nombreuses banques européennes détiennent un fort volume d'obligations souveraines, les deux domaines sont toujours fortement liés, et des difficultés dans l'un peuvent se répercuter sur l'autre. Si l'examen exhaustif de la BCE devait révéler un important déficit de fonds propres, cela pourrait aussi entraîner de nouvelles difficultés en matière de refinancement.

TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt à l'échelle mondiale continuent à être extrêmement faibles dans une perspective historique. Ceux à court terme sont restés à leurs plus bas niveaux dans toutes les monnaies importantes, du fait du caractère toujours

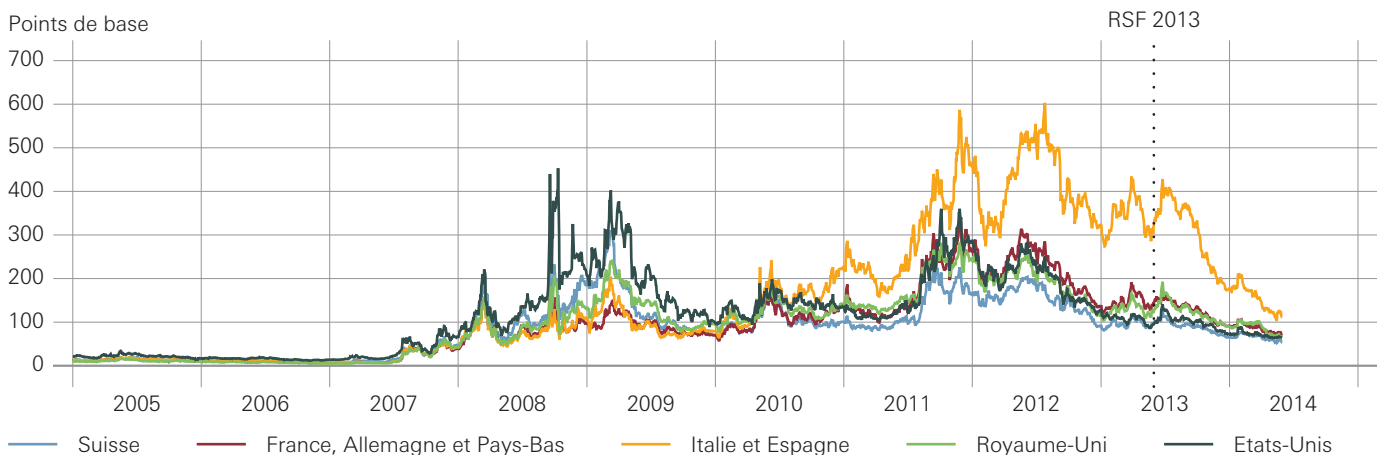
expansionniste de la politique monétaire. A mesure que la situation économique s'améliorera, la politique monétaire devrait devenir moins accommodante, et les taux d'intérêt devraient retrouver à moyen terme des niveaux plus élevés.

Une normalisation des taux d'intérêt ne doit pas nécessairement se produire au même moment pour les différentes échéances, car il se peut que les taux d'intérêt à long terme évoluent indépendamment de ceux à court terme. Par exemple, les taux d'intérêt à long terme ont augmenté rapidement aux Etats-Unis durant l'été 2013 (voir graphique 9) parce que les attentes des investisseurs concernant la sortie du programme de rachats d'actifs de la Réserve fédérale des Etats-Unis avaient changé. En moins de quatre mois, les rendements des obligations souveraines à dix ans ont crû de 140 points de base. Les taux à long terme ont aussi enregistré une hausse en Allemagne et en Suisse, bien que dans une moindre mesure et seulement de manière temporaire. Cette hausse était accompagnée d'un fort accroissement des indicateurs de la volatilité des taux d'intérêt, telles que l'indice MOVE.

MOYENNES DES CREDIT DEFAULT SWAPS (CDS)

Moyenne des plus grandes banques (*senior* à cinq ans)

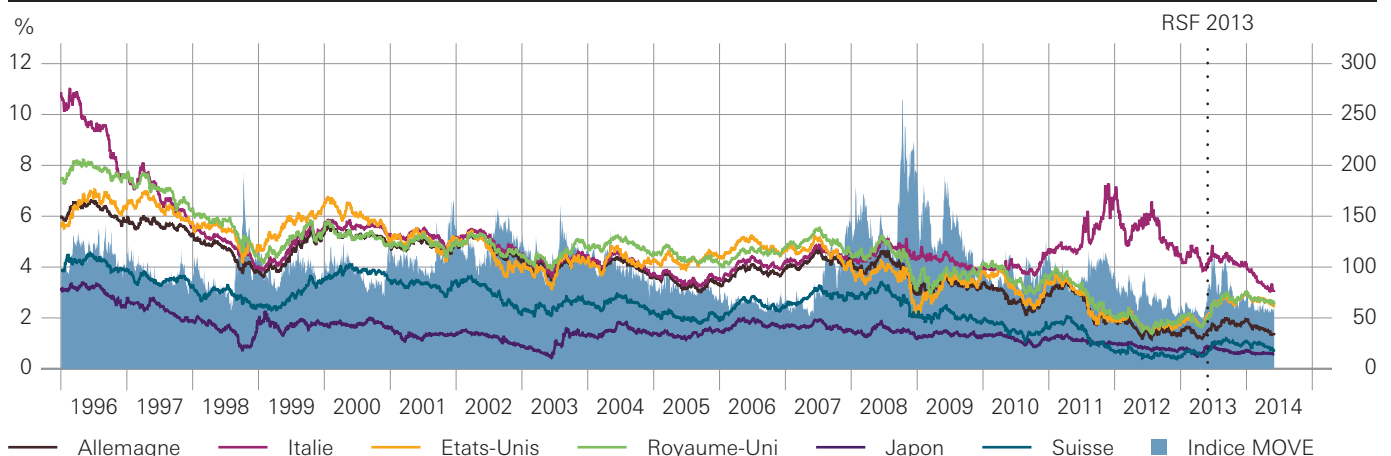
Graphique 8



Source: Bloomberg et BNS.

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME: OBLIGATIONS D'ÉTAT À DIX ANS

Graphique 9



Sources: Bloomberg et Thomson Reuters Datastream.

Une progression des taux d'intérêt à long terme peut s'expliquer par une évolution des attentes concernant les taux à court terme à l'avenir ou par une modification de la prime de terme, laquelle rémunère les investisseurs pour le fait de détenir une obligation souveraine à long terme plutôt que plusieurs obligations souveraines à court terme. Certaines analyses ont conclu que la récente hausse des taux aux Etats-Unis tenait essentiellement à celle des primes de terme⁷. Malgré cette correction, ces dernières restent nettement au-dessous de leur moyenne historique, ce qui suggère qu'elles pourraient encore croître.

2.2 SCÉNARIOS

Afin de prendre en compte les différentes sources de risque pour le secteur bancaire, la BNS examine un scénario de base et quatre scénarios négatifs pour retracer les développements de l'environnement économique et financier. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable au vu des informations disponibles actuellement. Les scénarios négatifs sont conçus quant à eux afin de déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais cohérente, de l'environnement économique et financier. Ces scénarios se concentrent sur les développements qui relèvent d'une importance particulière pour le secteur bancaire suisse.

Les deux premiers scénarios (crise de la dette dans la zone euro et crise dans les économies émergentes) se basent sur des risques actuels, décrits dans la précédente section. Les troisième et quatrième scénarios (récession aux Etats-Unis et choc de taux d'intérêt) comprennent des combinaisons d'événements générateurs de tensions et inspirés d'expériences passées. Les quatre scénarios négatifs sont axés sur les risques macroéconomiques et financiers, mais ne prennent pas en compte les risques opérationnels et juridiques pour les banques. Cette limitation tient au fait que la matérialisation de risques opérationnels ou juridiques ne dépend guère du scénario économique sous-jacent. L'impact des différents scénarios sur le secteur bancaire suisse est évalué en termes de potentiel de pertes et de résilience des banques dans le chapitre 3.

SCÉNARIO DE BASE

Dans le scénario de base, l'environnement économique dans lequel évolue le secteur bancaire suisse continue à s'améliorer progressivement. La croissance économique s'accélère aux Etats-Unis, et la reprise se poursuit dans la zone euro. Les économies émergentes enregistrent une croissance médiocre, et une détente est observée sur les marchés financiers. En Suisse, la croissance demeure favorable, et le chômage diminue légèrement. Il subsiste le risque d'une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse.

SCÉNARIOS NÉGATIFS

Crise de la dette dans la zone euro: la crise de la dette dans la zone euro s'intensifie à nouveau. Les primes de risque sur les obligations des Etats membres du Sud accusent une hausse brutale, entraînant des tensions financières et bancaires de grande ampleur. La confiance s'érode, et l'Europe sombre dans une profonde récession, en provenance des Etats membres du Sud. Ces tensions se propagent du secteur bancaire et des marchés financiers européens aux Etats-Unis et à la Suisse, conduisant à une forte baisse des cours des actions et à une augmentation des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat. La gravité de ce scénario s'inspire de la crise financière mondiale de 2008-2009, mais elle est axée sur des tensions extrêmes au sein du secteur bancaire dans la zone euro et sur une récession en Suisse plus persistante qu'en 2009, ce qui entraîne une chute marquée des prix immobiliers dans ce pays.

Crise dans les économies émergentes: une crise majeure, comparable à celles des années 1990, éclate dans les économies émergentes. Les écarts de rendement sur les marchés obligataires augmentent fortement, et les marchés boursiers plongent. La détérioration notable des conditions financières altère rapidement la croissance dans ces pays, et les taux de défaut sur les dettes des entreprises et des ménages s'accroissent substantiellement. Les tensions financières se propagent aux économies avancées, y compris en Suisse, et les marchés des actions s'effondrent. Les conditions en matière de liquidités sont défavorables pour les banques. L'impact sur la croissance réelle des économies avancées est limité. Les taux d'intérêt à court terme restent bas.

Récession aux Etats-Unis: les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le chômage atteint un niveau historiquement élevé aux Etats-Unis. Les tensions financières augmentent considérablement, et les prix immobiliers ainsi que les cours des actions chutent dans le pays. Les conséquences pour le reste du monde sont également considérables. La Suisse, l'Europe et le Japon entrent en récession, et la croissance des économies émergentes ralentit fortement. Les caractéristiques de ce scénario sont similaires à celles du scénario très défavorable (*severely adverse scenario*) retenu en 2014 par la Réserve fédérale des Etats-Unis⁸.

Choc de taux d'intérêt: en Suisse, les prix immobiliers et les cours des actions chutent, alors que les taux d'intérêt augmentent de manière soudaine et substantielle; la courbe des rendements s'inverse, et l'économie stagne. Les paramètres de ce scénario ont été définis pour refléter la gravité des événements qui ont eu lieu dans les années 1990.

⁷ Voir notamment IMF *Global Financial Stability Report*, octobre 2013, page 7.

⁸ 2014 supervisory scenarios for annual stress test required under the Dodd-Frank Act stress testing rules and the capital plan rule, Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

3

Exposition et résilience

L'intermédiation bancaire implique une prise de risques. Ceux-ci peuvent notamment se matérialiser si l'environnement économique et la situation sur les marchés financiers se dégradent. Les pertes qui en résultent dépendent du scénario pris en compte et de l'exposition des banques. Du point de vue de la stabilité financière, il est essentiel que les banques détiennent suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes pouvant découler de leurs activités, et ce même dans le cas d'un scénario très défavorable.

La BNS analyse la résilience du secteur bancaire suisse en évaluant le potentiel de pertes dans les scénarios décrits au chapitre 2.2, puis en comparant ce potentiel aux fonds propres des banques. Elle procède à cette analyse séparément pour les grandes banques et pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur.

3.1 GRANDES BANQUES

Le potentiel de pertes des grandes banques, estimé selon les différents scénarios négatifs, reste substantiel. Le potentiel global de pertes le plus élevé résulte du scénario de crise de la dette dans la zone euro, suivi de près par le scénario de récession aux Etats-Unis et du scénario de crise dans les économies émergentes. En général, le potentiel de pertes découle principalement d'amortissements et de pertes sur les prêts accordés en Suisse et aux Etats-Unis, de l'exposition à des contreparties et de positions en actions. Indépendamment des scénarios retenus, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

Pour ce qui est de leur capitalisation, les grandes banques ont continué d'améliorer leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques et leur *leverage ratio* pendant l'année en cours; ainsi, elles satisfont déjà à certaines exigences qui s'appliqueront à partir de 2019. La BNS leur recommande de continuer d'améliorer leur résilience, en particulier leur *leverage ratio*, et ce pour deux raisons: premièrement, leur potentiel de pertes évoqué ci-dessus demeure substantiel par rapport à leur capitalisation; deuxièmement, même si leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques est supérieur à la moyenne des grandes banques internationales, ce constat ne s'applique pas à leur *leverage ratio*.

La BNS encourage les grandes banques non seulement à renforcer leur résilience, mais aussi à augmenter encore la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Cela leur permettrait d'améliorer la crédibilité des actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets*,

RWA) calculés sur la base des modèles internes des banques. De plus, la BNS continue de leur recommander de publier leurs RWA calculés à la fois selon l'approche basée sur les modèles internes et selon l'approche standard.

3.1.1 EXPOSITION ET IMPACT DES SCÉNARIOS

L'évaluation du potentiel de pertes s'appuie sur un inventaire des risques auxquels les banques sont exposées et sur l'analyse de la sensibilité de cette exposition à une combinaison de chocs découlant de chaque scénario négatif. Les résultats sont présentés en termes qualitatifs et illustrés à l'aide de données relatives à l'exposition et au bilan des banques. Cette démarche tient compte, en particulier, du fait qu'il existe différentes manières de mesurer l'exposition aux risques et la sensibilité. Néanmoins, pour des raisons de confidentialité, le volume des positions couvertes nettes et les chiffres relatifs à la sensibilité aux chocs ne peuvent être publiés.

Les deux grandes banques communiquent leurs propres estimations en matière de risques, lesquelles peuvent être interprétées comme des mesures de leur potentiel de pertes. Ces mesures ne peuvent toutefois pas être comparées avec le potentiel de pertes estimé par la BNS. En effet, soit il s'agit de mesures statistiques qui ne reposent pas sur des scénarios, soit la gravité du scénario de crise retenu n'est pas précisée. Le Credit Suisse publie régulièrement une évaluation de son risque de position total en tant que mesure statistique de son potentiel de pertes. Fin mars, son risque de position s'établissait à 20 milliards de francs, ou à 25 milliards en tenant compte du risque opérationnel¹. UBS a récemment commencé à publier ses fonds propres économiques (*risk-based capital*, RBC), également comme mesure statistique de son potentiel de pertes. Ces chiffres étant indiqués par division, le présent rapport ne mentionne pas de total pour l'ensemble du groupe. UBS publie également depuis peu un ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III prenant en compte l'impact d'un scénario de stress². UBS ne fournit pas d'informations sur la gravité du scénario de crise utilisé.

POTENTIEL DE PERTES SUBSTANTIEL SUR LES PRÊTS Suisse

Une détérioration de la qualité du crédit en Suisse telle qu'elle résulterait du scénario du choc de taux d'intérêt et de celui de la crise de la dette dans la zone euro pourrait générer un potentiel de pertes substantiel pour les deux grandes banques, dû à des amortissements et à des défauts de paiement. Fin 2013, l'encours des prêts que celles-ci ont accordés à des clients en Suisse se montait à 323 milliards

¹ Source: rapport pour le premier trimestre 2014. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur son modèle de fonds propres économiques (*economic capital*). Les chiffres afférents au risque de position correspondent au potentiel de pertes statistique sur une période d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,97%. Il ne s'agit pas ici d'une estimation utilisée dans les scénarios négatifs décrits dans le présent rapport.

² Ratio de fonds propres prenant en compte l'impact d'un scénario de stress (ratio CET1 post-stress): voir UBS, *Investor Update*, «Capital strength and cost efficiency», 6 mai 2014, pages 4 ss. *Risk-based capital*: voir UBS, *Annual Report* 2013, page 161; UBS, rapport pour le premier trimestre 2014, page 52. Ni le ratio CET1 post-stress ni les fonds propres économiques ne sont utilisés dans les scénarios négatifs décrits dans le présent rapport.

de francs, dont une part de 258 milliards pour les prêts hypothécaires³. Ces dernières années, la croissance du portefeuille hypothécaire des grandes banques a été moins marquée que dans l'ensemble du marché. Près de la moitié de ces prêts portent sur des objets sis dans des cantons qui ont enregistré une forte hausse des prix immobiliers. Néanmoins, la diversification régionale du portefeuille hypothécaire des grandes banques est bien supérieure à la moyenne des autres banques suisses.

Etats-Unis

Une détérioration de la qualité du crédit aux Etats-Unis, telle qu'elle résulterait du scénario de récession aux Etats-Unis et du scénario de crise de la dette dans la zone euro, entraînerait pour les grandes banques des pertes substantielles sur les prêts aux entreprises. Fin 2013, les grandes banques détenaient des créances non gagées sur le secteur privé (hors établissements financiers) pour un total d'environ 57 milliards de francs⁴. Le Credit Suisse subirait des pertes supplémentaires du fait de son exposition à l'immobilier et aux actifs structurés, si ces placements perdaient de leur valeur en raison d'un nouveau repli des prix immobiliers. Le Credit Suisse indique, comme ordre de grandeur de son potentiel de pertes, un risque de position sur ce type d'instruments représentant plus de 14% de son risque de position total⁵.

POTENTIEL DE PERTES SUBSTANTIEL SUR LES RISQUES DE CONTREPARTIE

Les tensions financières qui affectent les contreparties des grandes banques dans les trois scénarios négatifs internationaux pourraient entraîner des pertes substantielles pour les grandes banques suisses, principalement du fait de leur interconnexion mondiale. Fin 2013, leur exposition brute totale au risque de contrepartie définie selon les dispositions réglementaires s'élevait à 188 milliards de francs, hors garanties et couvertures⁶.

POTENTIEL DE PERTES SUBSTANTIEL SUR LES ACTIONS

Une chute marquée des cours boursiers à l'échelle mondiale pourrait entraîner des pertes substantielles, selon l'efficacité de la couverture. Fin mars 2014, l'encours brut en actions du portefeuille de négoce des grandes banques était important: il s'inscrivait à 83 milliards de francs au Credit Suisse et à 54 milliards pour UBS⁷. Ces placements sont en partie couverts par des positions sur dérivés. Comme ordre de grandeur du potentiel de pertes, le Credit Suisse indique

un risque de position sur actions représentant environ 11% de son risque de position total⁸.

3.1.2 RÉSILIENCE

L'analyse de la résilience des grandes banques s'appuie, d'une part, sur les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (*going concern*) et, d'autre part, sur les fonds propres totaux. Les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité comprennent les fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*), selon le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre, et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*) selon la réglementation suisse *too big to fail*. La réglementation suisse définit en outre une exigence en termes d'instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*). Selon les dispositions adoptées par le Conseil fédéral dans ce contexte, ces derniers instruments servent principalement à garantir le maintien des fonctions d'importance systémique et la liquidation ordonnée des éléments restants. Ils sont ainsi importants dans une perspective de liquidation (*gone concern*). La somme des fonds propres de base CET1 et des deux types d'instruments de fonds propres conditionnels constitue les fonds propres totaux.

NOUVELLE AMÉLIORATION DE LA DOTATION EN FONDS PROPRES

Depuis le premier trimestre 2013, les grandes banques suisses ont continué d'améliorer leur dotation en fonds propres (voir tableau 1)⁹. Elles ont toutes deux encore accru leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques. Entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, le ratio de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité a passé de 10% à 12,2% pour le Credit Suisse, et de 10,3% à 13,6% pour UBS. Par conséquent, cette dernière remplit déjà l'exigence, qui s'appliquera à partir de 2019, selon laquelle ce ratio devra se monter à 13% des RWA; le Credit Suisse, de son côté, n'en est pas loin. Les deux grandes banques ont aussi fortement amélioré leur ratio en termes de fonds propres totaux, lequel a passé, entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, de 10% à 14,4% pour le Credit Suisse, et de 11,8% à 16,8% pour UBS¹⁰. Il leur faut toutefois encore satisfaire aux exigences correspondantes qui seront applicables à compter de 2019¹¹.

3 Source: BNS.

4 Source: BNS. Outre les créances envers les entreprises, ce chiffre comprend les créances envers les ménages. Les créances non gagées peuvent comprendre des opérations de négoce et d'autres actifs liquides présentant des risques relativement faibles.

5 Source: rapport pour le premier trimestre 2014. Etant donné que le Credit Suisse ne communique pas la ventilation du risque de position avec un intervalle de confiance de 99,97% (intervalle qui sert de référence dans la discussion sur le potentiel de pertes total), on utilise ici la ventilation, basée sur un intervalle de confiance de 99%, du risque de position publiée par cette banque.

6 Sources: UBS, *Annual Report 2013*; Credit Suisse, *Basel III Pillar 3 disclosures 2013*. L'exposition brute au risque de contrepartie définie selon les dispositions en vigueur prend en compte les produits dérivés et les cessions temporaires de titres.

7 Sources: rapports pour le premier trimestre 2014.

8 Source: rapport pour le premier trimestre 2014.

9 Dans le cas du Credit Suisse, les chiffres prennent en compte les charges découlant du règlement des litiges avec les Etats-Unis au sujet d'activités transfrontières, et les données afférentes au premier trimestre 2014 sont présentées sur une base pro forma.

10 En mai 2014, UBS a émis des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas pour un montant de 2,5 milliards de dollars des Etats-Unis. Sur une base pro forma, ces instruments feraient passer à 17,7% son ratio en termes de fonds propres totaux au premier trimestre 2014.

11 Les exigences en termes de fonds propres totaux dépendent de la taille et de la part de marché des grandes banques. Aussi peuvent-elles évoluer au fil du temps. Si l'on se réfère aux données actuellement disponibles et que l'on part de l'hypothèse que la taille et la part de marché demeurent constantes, les exigences correspondantes en termes de fonds propres totaux, qui s'appliqueront à compter de 2019, représentent 16,7% des RWA pour le Credit Suisse et 19,2% des RWA pour UBS. Sources: rapports pour le premier trimestre 2014; FINMA, communiqué de presse du 7 mai 2014.

Les grandes banques ont aussi continué d'améliorer leur ratio de fonds propres de base CET1 pondérés en fonction des risques, selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre. Entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, ce ratio est passé de 8,6% à 9,3% des RWA pour le Credit Suisse, et de 10,1% à 13,2% pour UBS. Les deux grandes banques remplissent donc déjà les exigences internationales d'un ratio minimum de 8,5% des RWA, qui s'appliqueront à partir de 2019¹².

Cette amélioration est due à deux facteurs: d'une part, l'accroissement des fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité et l'émission

d'instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas; d'autre part, la nouvelle réduction des RWA.

Les deux grandes banques ont aussi continué d'améliorer leur *leverage ratio*. Entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, le *leverage ratio* en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité¹³ est passé de 2,3% à 3% pour le Credit Suisse, et de 2,3% à 3,1% pour UBS. Cette dernière remplit ainsi déjà l'exigence, qui s'appliquera à partir de 2019, selon laquelle les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité devront se monter à 3,1%

12 Selon Bâle III, les grandes banques suisses devront détenir des fonds propres de base CET1 totalisant 8,5% de leurs RWA. Ce chiffre comprend le minimum de 4,5%, le volant de fonds propres de conservation de 2,5% et le supplément pour importance systémique mondiale de 1,5% pour les deux grandes banques suisses.

13 Le *leverage ratio* en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité correspond au rapport entre les fonds propres pouvant absorber des pertes et l'exposition totale telle qu'elle est définie dans la réglementation *too big to fail* (exposition totale selon Bâle III, définition de décembre 2010; les changements apportés à cette définition en janvier 2014 n'ont pas encore été pris en compte).

RATIO DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Tableau 1

En %	Credit Suisse			UBS		
	T1 2013**	T1 2014 (pro forma)***	Exigences dès 2019	T1 2013	T1 2014	Exigences dès 2019
Ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III	8,6	9,3	8,5	10,1	13,2	8,5
Fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité	10,0	12,2	13,0	10,3	13,6	13,0
Ratio de fonds propres totaux (TBTF)*	10,0	14,4	16,7	11,8	16,8	19,2
<i>Leverage ratio</i> en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (TBTF)	2,3	3,0	3,1	2,3	3,1	3,1
<i>Leverage ratio</i> en termes de fonds propres totaux (TBTF)*	2,3	3,6	4,0	2,6	3,8	4,6

Sources: rapports trimestriels du Credit Suisse et d'UBS, communiqué de presse de la FINMA du 7 mai 2014.

* Exigences à partir de 2019 selon les données actuellement disponibles (voir notes de bas de page 11 et 14).

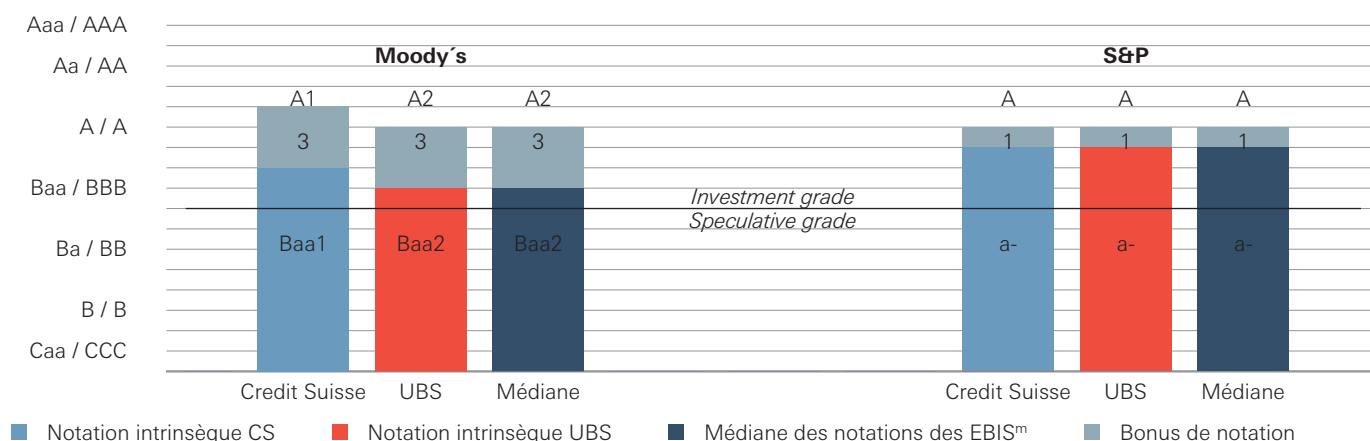
** Les chiffres relatifs aux fonds propres présentés par le Credit Suisse dans son rapport pour le premier trimestre 2013 comprennent, outre les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité tels que les définit le *Rapport sur la stabilité financière*, également des instruments que la FINMA permet d'inclure au plus tard jusqu'à la fin 2018. Les ratios de fonds propres correspondants, publiés par le Credit Suisse pour le premier trimestre 2013 sont donc plus élevés que ceux figurant dans le présent rapport. Voir aussi l'édition 2013 du *Rapport sur la stabilité financière*.

*** Prise en compte des charges découlant du règlement des litiges avec les Etats-Unis au sujet des activités transfrontières. Dans son communiqué de presse du 20 mai 2014, le Credit Suisse a indiqué que le ratio effectif de fonds propres CET1 selon Bâle III aurait été de 9,3% à la fin du premier trimestre 2014 si ces charges avaient été imputées à cette date. Les autres ratios de fonds propres pro forma indiqués dans le tableau 2 résultent du ratio pro forma de fonds propres CET1 selon Bâle III.

COMPARAISON INTERNATIONALE DES NOTATIONS

Credit Suisse, UBS et EBIS^m

Graphique 10



Sources: Moody's et S&P.

au moins de l'exposition totale; le Credit Suisse, pour sa part, est légèrement en-dessous de ce seuil. Quant au *leverage ratio* en termes de fonds propres totaux, les deux grandes banques devront encore remplir les exigences en la matière, qui s'appliqueront à compter de 2019¹⁴. Entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, le ratio correspondant a passé de 2,3% à 3,6% pour le Credit Suisse et de 2,6% à 3,8% pour UBS¹⁵. L'amélioration du *leverage ratio* reflète aussi bien un accroissement des fonds propres qu'une réduction de l'exposition totale.

NÉCESSITÉ DE RENFORCER ENCORE LA RÉSILIENCE

La BNS reconnaît les progrès substantiels réalisés par les grandes banques dans leur situation en matière de fonds propres et le fait que celles-ci remplissent déjà certaines exigences applicables à compter de 2019. Elle recommande aux grandes banques de continuer d'améliorer leur résilience, et en particulier leur *leverage ratio*. Cette amélioration est essentielle pour deux raisons.

Premièrement, les risques restent considérables dans l'environnement actuel, et le potentiel de pertes estimé des grandes banques suisses demeure substantiel par rapport à leur capitalisation dans les différents scénarios négatifs envisagés (voir chapitre 3.1.1). Pour la stabilité de la place financière suisse, il est important que les grandes banques restent suffisamment capitalisées même dans le cas où elles subiraient de telles pertes. Les scénarios retenus représentent des développements très défavorables, peu probables mais cohérents de la situation économique et

financière, qui relèvent d'une importance particulière pour le secteur bancaire suisse. De plus, comme l'ont montré les pertes subies durant la récente crise des marchés financiers, les grandes banques doivent encore renforcer leur résilience, notamment en améliorant leur *leverage ratio*.

Deuxièmement, une comparaison internationale des fonds propres réglementaires des deux grandes banques suisses fait apparaître leur résilience sous un jour contrasté. Si leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques sont supérieurs à la moyenne des grandes banques internationales, ce constat ne s'applique pas à leurs *leverage ratios*. Cette évaluation reste valable indépendamment de la définition retenue pour le *leverage ratio*. Elle est étayée par plusieurs études comparatives. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) recommande, dans le cadre de son examen annuel de la Suisse, de porter rapidement les *leverage ratios* au niveau observé dans d'autres banques internationales d'importance comparable¹⁶.

Améliorer le *leverage ratio*, y compris en comparaison internationale, est particulièrement important, car ce ratio est de plus en plus utilisé pour mesurer la résilience des banques; par ailleurs, l'expérience montre qu'en cas de crise, il peut se retrouver rapidement au centre de l'attention des marchés. L'obligation, à compter de début 2015, de publier les *leverage ratios* selon le cadre réglementaire de Bâle III permettra une comparaison directe à l'échelle internationale.

14 Dans la réglementation *too big to fail*, le *leverage ratio* prescrit est défini par rapport aux exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Les 3,1% requis correspondent à l'exigence de fonds propres pouvant absorber des pertes de 13% des RWA. En termes de fonds propres totaux, les exigences de 16,7% (Credit Suisse) et de 19,2% (UBS) donnent respectivement un *leverage ratio* de 4% et de 4,6%. Comme indiqué dans la note 11, les exigences en termes de fonds propres totaux peuvent évoluer au fil du temps. Source: FINMA, communiqué de presse du 7 mai 2014.

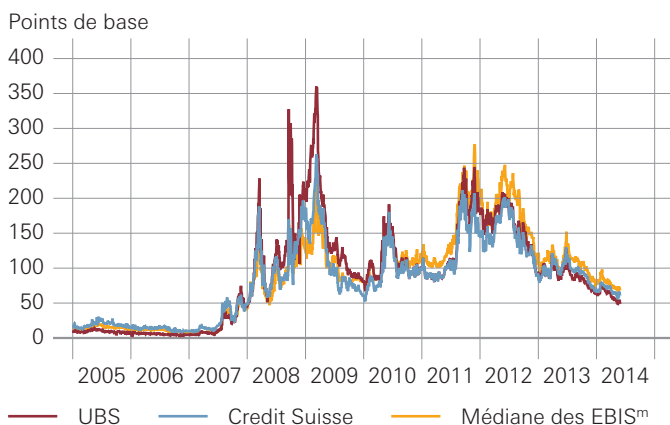
15 Si l'on tient compte des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas qu'UBS a émis en mai 2014 à hauteur de 2,5 milliards de dollars des Etats-Unis, le *leverage ratio* de cette banque en termes de fonds propres totaux passerait à 4,1% au premier trimestre 2014 sur une base pro forma.

16 Voir FMI, *Switzerland: 2014 Article IV Consultation-Staff Report*. Exemples d'autres études comparatives: Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Results of the Basel III monitoring exercise as of June 2013»; Moody's, «Moody's credit opinion», 30 décembre 2013; Barclays, «Not quite so simple – European banks and the leverage ratio», *Cross Asset Research*, septembre 2013.

COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRIMES DE CDS

Primes de CDS (*senior* à cinq ans)

Graphique 11



Source: Bloomberg.

APPRECIATION DE LA RESILIENCE DES GRANDES BANQUES PAR LE MARCHE

Les notations et les primes de CDS fournissent des indications quant à l'appréciation de la résilience des banques par le marché. Les notations intrinsèques (*stand-alone ratings*) reflètent la solidité financière intrinsèque des banques, dans l'hypothèse qu'aucune aide extérieure ne sera apportée. Selon Standard & Poor's (S&P), les deux grandes banques suisses ont actuellement une notation intrinsèque a-; selon Moody's, le Credit Suisse a une notation intrinsèque Baa1, et UBS, Baa2 (voir graphique 10)¹⁷. Les autres grandes banques internationales ont des notations comparables.

Une différence subsiste entre la notation intrinsèque des grandes banques et leur notation de crédit à long terme, ce qui indique que les deux établissements bénéficient encore d'un bonus de notation dû au statut *too big to fail*. Contrairement aux notations intrinsèques, les notations de crédit à long terme tiennent compte de la possibilité que l'Etat soutienne la banque en cas de crise¹⁸. La différence subsistant entre ces deux notations montre que le marché continue de tabler sur une aide de l'Etat dans de telles situations¹⁹.

Les primes de CDS fournissent des indications supplémentaires sur l'appréciation de la résilience des

17 Les notations intrinsèques se rapportent au *stand-alone credit profile* de S&P et au *baseline credit assessment* de Moody's.

18 Le 29 avril 2014, S&P a revu à la baisse les prévisions concernant le Credit Suisse et UBS – comme elle l'a fait pour d'autres banques européennes. Ces perspectives négatives reflètent le fait qu'une réduction potentielle de l'aide de l'Etat pourrait entraîner un abaissement de la notation de crédit à long terme et que le bonus de notation dû au statut d'établissement *too big to fail* pourrait diminuer en conséquence. Voir S&P, «Credit Suisse Outlook Revised To Negative On Potential Government Support Reduction; 'A/A-1' Ratings Affirmed», *RatingsDirect*, 29 avril 2014; «Outlook on Swiss Bank UBS Revised To Negative On Potential Government Support Reduction; 'A/A-1' Ratings Affirmed», *RatingsDirect*, 29 avril 2014.

19 Voir également FMI, «How big is the implicit subsidy for banks seen as too-important-to-fail?», *Global Financial Stability Report*, avril 2014.

banques par le marché. Plus le risque de crédit est important, ou l'appréciation de la résilience, négative, plus la prime du CDS correspondant est élevée. Au vu des primes de CDS, le marché estime que la résilience des grandes banques suisses est supérieure à la moyenne internationale. Toutefois, ces primes sont nettement plus élevées qu'au début de la crise financière, mi-2007 (voir graphique 11), lorsque la vulnérabilité des deux grandes banques et la surévaluation de la résilience des banques en général sont devenues flagrantes. De plus, contrairement à ce qui est le cas pour la notation intrinsèque, l'évolution des primes de CDS est influencée par les attentes du marché concernant une aide de l'Etat en cas de crise. Plus ces attentes sont élevées, plus les primes de CDS correspondantes sont basses, et plus la résilience intrinsèque des banques est surévaluée.

MEILLEURE TRANSPARENCE EN MATIERE DE RISQUES, CREDIBILITE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES TOUJOURS REMISE EN CAUSE

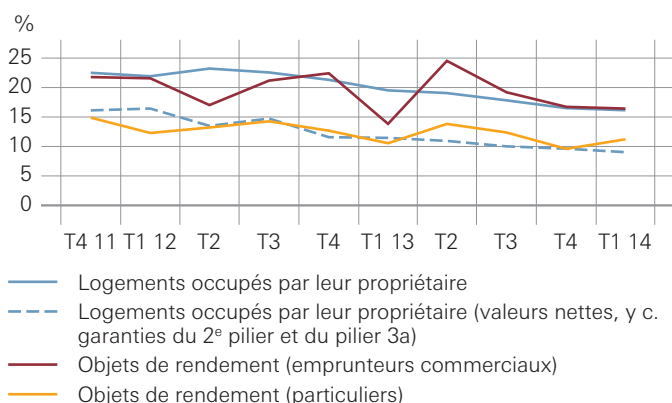
Dans l'édition 2013 de son *Rapport sur la stabilité financière*, la BNS avait évoqué la question de la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour calculer les RWA; dans ce contexte, elle recommandait aux grandes banques d'accroître la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques²⁰. Dans ce domaine, les deux grandes banques suisses ont fait des progrès en 2013. Ceux-ci vont dans le sens des recommandations de l'Enhanced Disclosure Task Force, groupe de travail qui résulte d'une initiative réunissant de nombreux acteurs du secteur privé²¹. Par exemple, les deux établissements ont commencé récemment à présenter les variations enregistrées dans leurs RWA selon la cause. Ils indiquent notamment, ce qui est

20 Voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière* 2013, pages 22 à 24.

21 Enhanced Disclosure Task Force, *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, 29 octobre 2012.

QUOTITÉ DE FINANCEMENT: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

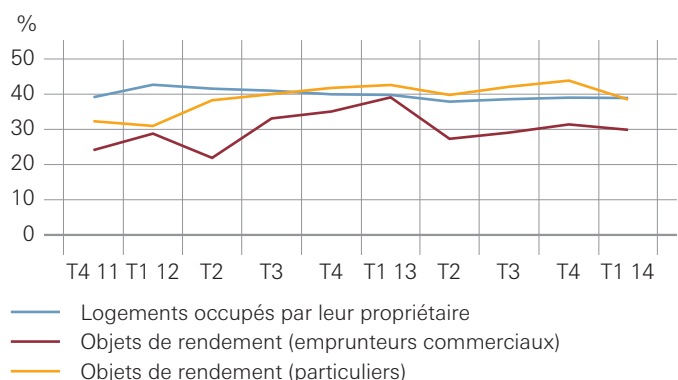
Part des nouveaux prêts dont la quotité de financement est supérieure à 80% Graphique 12



Source: BNS.

RATIO DE CAPACITÉ FINANCIÈRE: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part pour laquelle les frais induits dépassent 1/3 des revenus (logements occupés par leur propriétaire) ou des loyers (objets de rendement), à un taux d'intérêt de 5% Graphique 13



Source: BNS.

particulièrement important, dans quelle mesure une réduction des RWA est attribuable à un ajustement des modèles utilisés. De telles informations aident à évaluer le degré auquel une réduction des RWA calculés selon les modèles internes s'accompagne d'une diminution effective du risque économique. Les informations ne sont pas disponibles pour la période allant de 2009 à 2012, durant laquelle les RWA des grandes banques ont fortement diminué.

La question de la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour le calcul des RWA n'est pas encore résolue. Un grand nombre d'analystes, d'investisseurs, de chercheurs et d'autorités de surveillance remettent en cause la capacité de tels modèles de rendre compte de l'exposition effective aux risques.

Il importe de savoir si les RWA calculés selon les modèles internes reflètent les risques pris par les banques pour deux raisons: premièrement, les RWA sont au centre des exigences de fonds propres. Le calcul des RWA doit non seulement différencier correctement les types de risques, mais aussi refléter de manière appropriée le risque global. Deuxièmement, un calcul adéquat des RWA est important pour permettre une comparaison de la résilience des banques entre elles. Il convient de s'assurer que des établissements présentant un profil de risques analogue soient aussi soumis à des exigences de fonds propres similaires.

Il est généralement reconnu que le recours à des modèles internes permet en principe de mesurer les risques de manière plus précise que l'approche standard. Cependant, les modèles internes sont extrêmement complexes et peuvent varier fortement d'une banque à l'autre, ce qui rend difficile l'évaluation précise de la résilience d'une banque et les comparaisons entre établissements.

NOUVEAUX PROGRÈS NÉCESSAIRES CONCERNANT LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE RISQUES

La BNS reconnaît les efforts déployés par les grandes banques suisses en vue d'augmenter la transparence sur leur exposition aux risques. De nouveaux progrès sont toutefois nécessaires pour permettre au marché d'apprécier correctement les risques encourus par les banques, et en particulier pour accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes en vue du calcul des RWA²².

La publication régulière d'évaluations quantitatives du risque total est importante pour aider les acteurs du marché à estimer la résilience des banques. Ces informations permettent aussi de mieux comprendre dans quelle mesure une réduction des RWA calculés à l'aide de modèles internes s'accompagne d'une diminution du risque

²² Voir aussi FMI, «Switzerland – Concluding Statement for the 2014 Article IV Consultation», 24 mars 2014: ce rapport recommande notamment à la Suisse d'être à la pointe en matière de transparence du secteur financier, par exemple en ce qui concerne la pondération des risques dans les modèles internes des banques, afin de permettre une meilleure compréhension et d'accroître la crédibilité pour ce qui est de la solidité et des stratégies des établissements.

économique. Ainsi, la BNS approuve le fait qu'UBS ait récemment commencé à publier une statistique du potentiel de pertes de ses différentes divisions et un ratio CET1 post-stress selon Bâle III, calculé sur la base d'un scénario de crise²³. Des informations plus détaillées sur les résultats et sur la méthodologie adoptée permettraient aux acteurs du marché d'être mieux à même d'utiliser de façon adéquate ces indicateurs dans leur évaluation du risque économique encouru par UBS. Le Credit Suisse publie depuis quelque temps déjà une statistique de son potentiel de pertes total (*economic capital*). Même si elle n'est pas établie sur la base d'un scénario, cette statistique peut contribuer à expliquer l'évolution du risque économique de cet établissement.

Dans ce contexte, la BNS continue de recommander aux grandes banques de publier leurs RWA calculés à la fois selon leur modèle interne et selon l'approche standard. Ne dépendant pas des hypothèses retenues dans les modèles des banques, cette dernière donne aux acteurs du marché un point de comparaison supplémentaire pour évaluer tant le niveau que l'évolution des RWA calculés sur la base des modèles internes. Cette recommandation cadre avec les efforts déployés au niveau international²⁴.

L'analyse des RWA, actuellement effectuée par la FINMA avec le soutien de la BNS, jouera un rôle important dans l'évaluation de l'approche fondée sur les modèles internes pour le calcul des RWA. A présent que les grandes banques ont fourni les données nécessaires en calculant leurs RWA d'après l'approche standard, il s'agit de déterminer si les résultats diffèrent en fonction de l'approche utilisée et, le cas échéant, de déterminer quelle en est la cause. D'éventuels écarts doivent pouvoir être expliqués clairement et se justifier sur le plan économique. Si l'analyse ne fait apparaître aucun écart majeur inexplicable, la confiance du marché dans l'approche fondée sur les modèles internes devrait s'en trouver renforcée. Si, au contraire, l'approche fondée sur les modèles internes mène systématiquement, et de manière inexplicable, à des RWA plus bas que selon l'approche standard, il faudrait envisager des mesures correctives. Celles-ci pourraient par exemple consister à fixer un plancher pour certains RWA calculés suivant l'approche fondée sur les modèles internes, comme aux Etats-Unis où les banques d'importance systémique sont tenues d'appliquer les deux approches; ou encore à introduire un multiplicateur pour la pondération-risque de positions spécifiques dans l'approche fondée sur les modèles internes, comme l'a prescrit la FINMA pour certains prêts hypothécaires.

²³ Voir chapitre 3.1.1.

²⁴ Par exemple, la révision complète du cadre réglementaire relatif au portefeuille de négoce comprend une réforme de l'approche standard et de l'approche fondée sur les modèles internes pour l'évaluation des risques de marché; les banques recourant à la seconde approche devront également publier leurs RWA selon l'approche standard révisée. Voir Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Fundamental review of the trading book: A revised market risk framework», document de consultation, octobre 2013.

3.2 BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En 2013, les banques commerciales axées sur le marché intérieur ont encore accru leur exposition, déjà élevée, aux risques des marchés hypothécaire et immobilier. D'après les estimations de la BNS, une répétition des événements observés dans les années 1990, à savoir une chute des prix immobiliers et des cours boursiers, associée à une augmentation substantielle et soudaine des taux d'intérêt, à une inversion de la courbe des rendements et à une stagnation économique (voir le scénario du choc de taux d'intérêt, chapitre 2.2), entraînerait des pertes substantielles pour les banques axées sur le marché intérieur.

Pour ce qui est de leur capitalisation, les banques commerciales axées sur le marché intérieur présentent, dans l'ensemble, des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques bien supérieurs aux exigences réglementaires minimales. Toutefois, d'un point de vue économique, il est possible que ces ratios amènent à surestimer la résilience effective de ces banques dans l'environnement actuel. Cela tient au fait que les RWA ne reflètent que partiellement l'accroissement des risques sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. Par conséquent, afin de fixer leurs plans en matière de fonds propres et leurs valeurs cibles pour les prêts hypothécaires ou le risque de taux d'intérêt, les banques doivent s'assurer qu'elles sont à même de faire face aux pertes qui découleraient d'une augmentation soudaine et substantielle des taux d'intérêt accompagnée d'une correction des prix immobiliers.

3.2.1 EXPOSITION ET IMPACT DES SCÉNARIOS

NOUVEL ACCROISSEMENT DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHÉS HYPOTHÉCAIRE ET IMMOBILIER

La forte croissance du volume des prêts hypothécaires en 2013 a entraîné un nouvel accroissement de l'exposition des

banques axées sur le marché intérieur au marché hypothécaire suisse. Dans le même temps, le risque de taux d'intérêt est demeuré élevé.

Fort accroissement des prêts hypothécaires

La croissance du volume des prêts hypothécaires accordés par les banques commerciales axées sur le marché intérieur a été de 4,9%²⁵ en 2013 (contre 5% en 2012); elle demeure donc largement supérieure à celle du PIB. Du fait de l'importance de la part agrégée de ces banques dans le marché suisse du crédit hypothécaire (environ 65%), cette croissance s'est traduite par une nouvelle augmentation du ratio prêts hypothécaires/PIB, même si le rythme de progression s'est peu à peu atténué par rapport à 2012. Cela reflète à la fois une expansion du PIB un peu plus forte et une progression moins marquée de celle des prêts hypothécaires octroyés par les grandes banques en 2013, ainsi qu'un ralentissement général de la croissance des prêts hypothécaires accordés durant le premier trimestre 2014. L'affaiblissement de la dynamique se reflète aussi dans les indicateurs des déséquilibres sur le marché hypothécaire, tels que la différence entre le ratio actuel prêts hypothécaires/PIB et sa tendance à long terme. Cet indicateur fait apparaître une stabilisation des déséquilibres au premier trimestre 2014. Du point de vue de la stabilité financière, cette évolution est positive. L'expérience montre toutefois que des variations à court terme dans la dynamique n'impliquent pas nécessairement un retournement de tendance.

Part plus faible des nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée – Risques liés à la capacité financière des emprunteurs encore significatifs

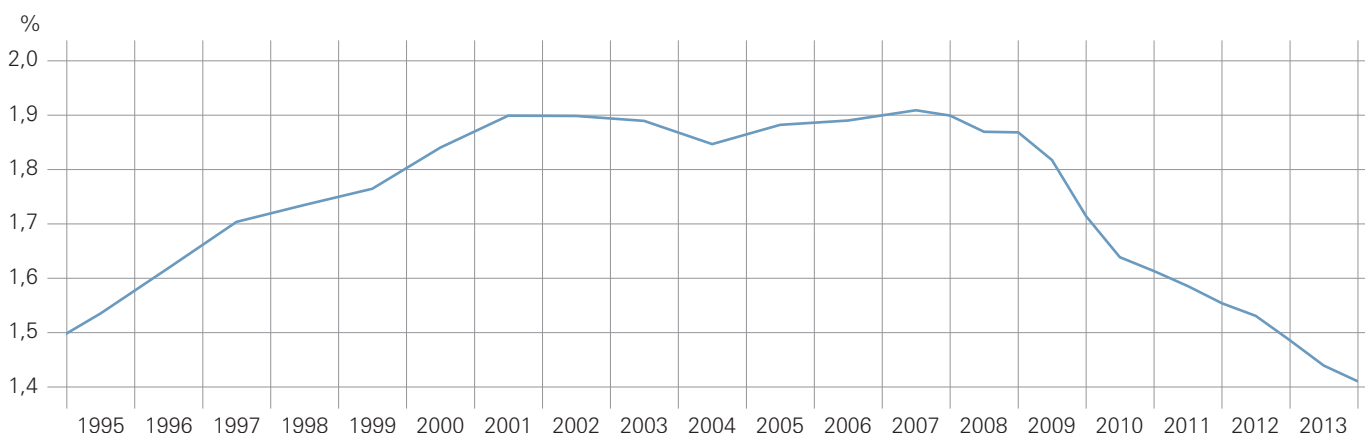
La forte progression des prêts hypothécaires continue d'être associée à une forte propension générale au risque parmi

²⁵ La progression totale du volume des prêts hypothécaires accordés par l'ensemble du secteur bancaire en Suisse a été de 4,3% en 2013 contre 4,5% en 2012.

MARGE D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Moyenne pondérée

Graphique 14



Sources: BNS et FINMA.

ces banques. D'après l'enquête de la BNS sur les prêts hypothécaires²⁶, on note parmi les aspects positifs que la proportion de nouveaux prêts présentant une quotité de financement élevée a reculé depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, notamment pour les logements occupés par leur propriétaire. Par contre, on ne peut discerner aucune tendance à la réduction des risques relatifs à la capacité financière des nouveaux emprunteurs.

Depuis le lancement de l'enquête de la BNS en 2011, la proportion de nouveaux prêts hypothécaires destinés à financer des logements occupés par leur propriétaire et présentant une quotité de financement²⁷ supérieure à 80% est passée de près de 22% à environ 16% en termes bruts, soit d'environ 15% à quelque 9% en termes nets²⁸ (voir graphique 12)²⁹. Pour les objets de rendement, les données font apparaître une bien plus grande volatilité, mais également un certain recul de la proportion des nouveaux prêts affichant une quotité de financement élevée. Ces développements sont positifs du point de vue de la stabilité financière. Néanmoins, il faut souligner que la baisse de la proportion des nouveaux prêts présentant une quotité de financement élevée a été partiellement contrebalancée par l'accroissement des déséquilibres sur le marché de l'immobilier résidentiel durant la même période.

26 L'enquête porte sur les 25 établissements les plus importants, qui totalisent plus de 80% du marché hypothécaire suisse. Les données concernant la quotité de financement et la capacité financière sont collectées pour les nouveaux prêts dans deux segments: les logements occupés par leur propriétaire (2013: 30,6 milliards de francs) et les objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux (8,4 milliards de francs) ou des particuliers (9,8 milliards de francs).

27 La quotité de financement dont il est question dans l'enquête est le rapport entre le montant du prêt hypothécaire et la valeur du bien immobilier mis en gage. Le prêt hypothécaire correspond à la limite accordée par la banque. La valeur du bien mis en gage est la valeur de marché. Dans la plupart des banques, la quotité de financement calculée de cette manière est presque équivalente à celle basée sur l'estimation interne à la banque de la valeur du gage.

28 Lorsque l'on calcule des valeurs nettes, les garanties du 2^e pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont prises en compte comme garanties supplémentaires dans le calcul de la quotité de financement. Il faut toutefois noter que l'efficacité, pour le secteur bancaire, de cette protection contre des pertes sur les crédits en cas d'importante correction des prix sur le marché immobilier suisse demeure invérifiée.

29 Les données des deux premières séries de l'enquête (T2 et T3 2011) ont été exclues pour des raisons de qualité.

Concernant la capacité financière, qui est mesurée par le ratio entre le coût du prêt et le revenu de l'emprunteur (ratio de capacité financière), on n'observe aucune tendance à un repli des risques, que ce soit pour les logements occupés par leur propriétaire ou pour les objets de rendement. L'enquête de la BNS indique, comme les années précédentes, que pour environ 40% des nouveaux prêts destinés à financer un logement occupé par son propriétaire, les frais induits³⁰ dépasseraient un tiers du salaire brut ou du revenu de rente de l'emprunteur, avec un taux d'intérêt de 5% (voir graphique 13). Signalons toutefois que ces chiffres s'appuient sur une définition standardisée du revenu. Ils peuvent donc s'écarter des valeurs mesurées par une banque sur la base des définitions internes en matière de risque de dépassement de la capacité financière³¹. Des niveaux de risque similaires sont observables pour les objets de rendement détenus par des particuliers, et des niveaux légèrement inférieurs, pour les objets détenus par des emprunteurs commerciaux. Avec un taux d'intérêt de 5%, les frais induits ne seraient plus couverts par les loyers perçus pour près de 40% des nouveaux prêts accordés à des particuliers et pour environ 30% des nouveaux prêts octroyés à des emprunteurs commerciaux. Durant les deux dernières années, le ratio de capacité financière des emprunteurs a eu tendance à progresser pour les objets de rendement. Toutefois, il convient de préciser que le ratio de capacité financière de ces emprunteurs – tout comme la

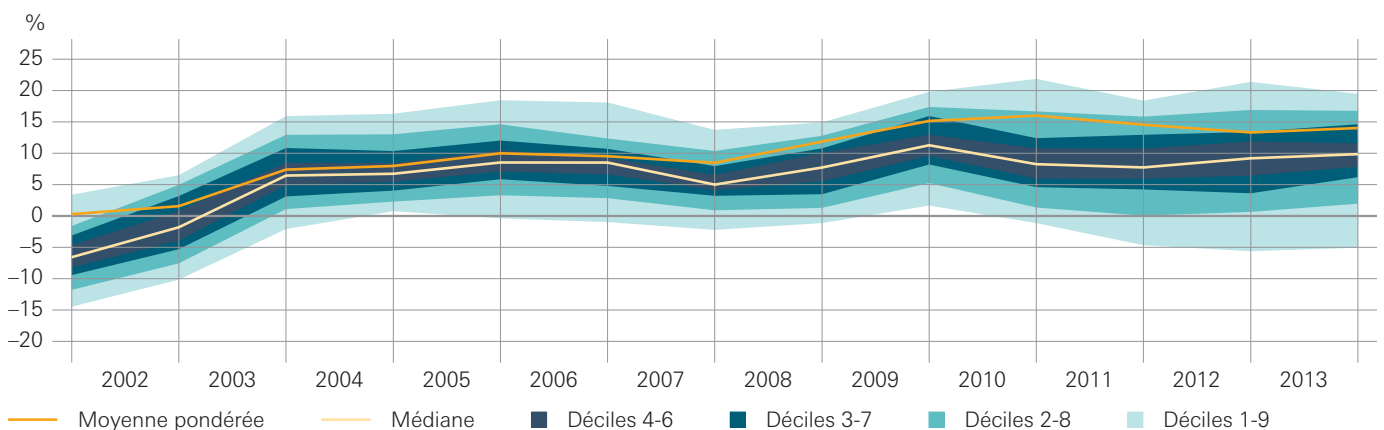
30 Les frais induits sur lesquels se fonde cette évaluation comprennent un taux théorique (5%), auquel s'ajoutent les coûts d'entretien et d'amortissement (1% dans chaque cas). La valeur moyenne des taux d'intérêt hypothécaires des cinquante dernières années est de près de 5%.

31 La définition standard du revenu prend en compte uniquement les revenus provenant de l'activité ou de la rente de l'emprunteur; elle n'intègre pas les autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou revenus du patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires). En moyenne, le revenu pris en compte au titre des critères internes des banques dépasse de 15% à 20% le revenu standard basé sur cette définition. Il faut toutefois noter que des différences considérables apparaissent entre banques. En outre, étant donné que les politiques d'octroi de crédits diffèrent également d'une banque à l'autre, le revenu calculé à l'aide des critères internes des banques ne peut – contrairement au revenu standard – ni être comparé entre banques, ni être utilisé pour calculer des valeurs agrégées du ratio de capacité financière.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette, en % des fonds propres de base tier 1, en cas d'augmentation de 200 pb des taux d'intérêt

Graphique 15



Sources: BNS et FINMA.

quotité de financement – se caractérise par une importante volatilité.

L'enquête de la BNS portant exclusivement sur les nouveaux prêts³² accordés depuis le quatrième trimestre 2011, ses résultats ne donnent aucune indication sur la proportion globale de prêts présentant une quotité de financement élevée ou une capacité financière réduite. Toutefois, étant donné que le volume des prêts hypothécaires nouvellement octroyés chaque année correspond à environ 10% de l'encours des prêts, et que la forte propension au risque se maintient depuis plusieurs années, la politique des banques en matière de quotité de financement et de capacité financière depuis fin 2011 devrait avoir déjà eu un effet notable sur la qualité des prêts en cours.

Dans ce contexte, il faut noter que le risque de dépassement de la capacité financière reste important, et ce malgré la tendance à une plus forte proportion de prêts assortis d'une contrainte de taux d'intérêt à moyen terme qui protège quelque peu les emprunteurs contre les effets d'une montée des taux d'intérêt. D'après les chiffres de fin 2013, 75% des prêts octroyés, en volume, sont assortis d'une contrainte de taux d'intérêt inférieure à cinq ans, c'est-à-dire qu'ils seraient affectés si un choc de taux d'intérêt avait lieu pendant cette période. De 35% à 45% environ des prêts accordés, en volume, présentent même une contrainte de taux d'intérêt inférieure à 12 mois³³. Il en découle qu'une très forte proportion du volume total des prêts serait affectée par des variations de taux d'intérêt à court ou à moyen terme.

32 Dans le cadre de l'enquête, les nouveaux prêts comprennent à la fois le refinancement de prêts hypothécaires existants auprès d'un nouveau prêteur et les prêts nouvellement accordés pour l'achat ou la construction d'un bien immobilier.

33 Source: statistiques de la BNS.

Nouveau rétrécissement des marges d'intérêt

En 2013, la marge d'intérêt moyenne sur les prêts en cours des banques commerciales axées sur le marché intérieur a de nouveau reculé, perdant 7 points de base. Depuis 2007, le recul est de près de 50 points de base, ou d'un quart (voir graphique 14)³⁴. Ce développement, qui concerne toutes les banques, est principalement dû à la baisse significative de la marge sur les éléments du passif³⁵. Cette baisse s'explique par le fait que les banques n'ont pas réduit leurs taux d'intérêt sur les dépôts au même rythme que le niveau général des taux d'intérêt, c'est-à-dire qu'elles subissent maintenant l'effet contraignant du plancher zéro des taux d'intérêt (*zero lower bound*). Le repli de ces marges peut inciter les banques à relever le volume des prêts octroyés et à augmenter leur transformation d'échéances afin de maintenir malgré tout leur revenu.

Risque de taux d'intérêt toujours élevé

Le risque de taux d'intérêt découle d'une asymétrie entre les contraintes de taux d'intérêt des postes de l'actif et du passif d'une banque. Les banques s'endettent généralement à court terme pour refinancer des prêts à long terme. Du fait de cette transformation d'échéances, les taux d'intérêt sur les actifs sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs. Si une banque se trouve dans une telle situation, une hausse des taux d'intérêt réduit la valeur actualisée³⁶ des actifs dans une plus forte mesure que celle des passifs.

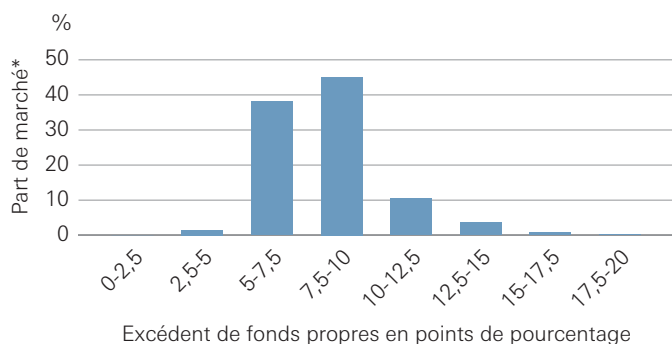
34 Les marges d'intérêt sont estimées sur la base du produit net des opérations d'intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle.

35 La marge sur un élément du passif est la différence entre les coûts d'un financement alternatif pour la même échéance sur le marché des capitaux et les intérêts payés sur l'élément concerné. La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un actif alternatif pour la même échéance sur le marché des capitaux.

36 La valeur actualisée d'un poste du bilan correspond aux flux de trésorerie futurs escomptés, actualisés en fonction du taux d'intérêt sans risque correspondant.

RATIO DE FONDS PROPRES PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES DES BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Fonds propres excédant le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques de 8% prescrit par Bâle III Graphique 16



Sources: BNS et FINMA.

*Part du total des actifs des banques axées sur le marché intérieur.

Le risque de taux d'intérêt³⁷ du portefeuille de banque des banques commerciales axées sur le marché intérieur, qui se situait déjà à un niveau élevé, a légèrement progressé depuis fin 2012 (voir graphique 15). Si le niveau général des taux d'intérêt devait s'accroître de 200 points de base, ces banques verraient leur valeur actualisée nette diminuer en moyenne de 14% de leurs fonds propres de base tier 1 (2012: 13,3%)³⁸. Pour cette catégorie de banques, le risque de taux d'intérêt varie considérablement d'un établissement à l'autre. Après exclusion des banques en dessous du 1^{er} et au-dessus du 9^e déciles, l'impact mesuré va d'une augmentation de la valeur actualisée nette de 5,1% des fonds propres de base tier 1 (2012: 5,6%) à un recul de 19,5% (2012: 21,4%).

La légère progression du risque moyen de taux d'intérêt observée en 2013 contraste avec le fait qu'un certain nombre de banques – dont certaines de taille importante – ont réduit leur exposition au risque par rapport à l'année précédente. Cette légère progression reflète l'impact du groupe Raiffeisen qui, d'une année à l'autre, a notablement accru son exposition déjà forte à ce risque³⁹. Ce groupe constituant environ 20% de l'ensemble des actifs des banques axées sur le marché intérieur, il peut avoir un impact significatif sur les valeurs moyennes. Cependant, même si l'on fait abstraction du groupe Raiffeisen, le risque moyen de taux d'intérêt auxquels sont exposées les banques axées sur le marché intérieur reste élevé.

Dans ce contexte, il faut souligner que l'exposition effective des banques au risque de taux d'intérêt est très incertaine. D'une part, comme l'a évoqué en détail l'édition 2013 du *Rapport sur la stabilité financière*, il est possible que

l'analyse de la valeur actualisée nette décrite plus haut sous-estime le niveau effectif du risque de taux d'intérêt direct. Pour les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie⁴⁰, cette mesure est basée sur les hypothèses des banques en la matière. Or, les hypothèses relatives à l'évolution de l'épargne et des dépôts à vue sont à la fois particulièrement importantes du fait du volume de ces postes, et difficiles à calibrer. Dans le contexte de taux d'intérêt historiquement bas de ces dernières années, ces dépôts se sont révélés être une source de financement exceptionnellement stable. Les données relatives au risque de taux d'intérêt de nombreuses banques, et donc les chiffres du graphique 15, reposent sur l'hypothèse que cette stabilité se maintiendrait en cas de forte hausse des taux d'intérêt. Cependant, si les taux d'intérêt augmentent, une partie importante de ces fonds pourrait rapidement être transférée vers des passifs bancaires à long terme ou vers d'autres placements sur le marché des capitaux. L'impact négatif d'une augmentation des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette risquerait donc d'être bien plus élevé, en moyenne, que ce que les banques estiment actuellement.

D'autre part, dans la situation actuelle, une augmentation des taux d'intérêt pourrait aider les banques à rétablir leurs marges sur les éléments du passif (voir le paragraphe «Nouveau rétrécissement des marges d'intérêt», page 22). Cet effet pourrait compenser en partie l'impact négatif d'un choc de taux d'intérêt sur le produit net des opérations d'intérêts des banques généré au moyen de leur transformation d'échéance. Toutefois, cet effet, qui n'est pas pris en compte par l'analyse de la valeur actualisée nette décrite plus haut, n'est susceptible de se produire que pour des chocs de taux d'intérêt relativement modestes⁴¹.

37 La mesure du risque de taux d'intérêt inclut toutes les positions du portefeuille de banque (hors produits dérivés non linéaires), plus les portefeuilles de titres et de métaux précieux, après déduction des titres-positions courtes.

38 Exprimée en fonction du total des fonds propres pris en compte, la valeur actualisée nette de ces banques reculerait de 13,2% (2012: 12,5%).

39 Groupe Raiffeisen, *Rapport de gestion* 2013, page 32.

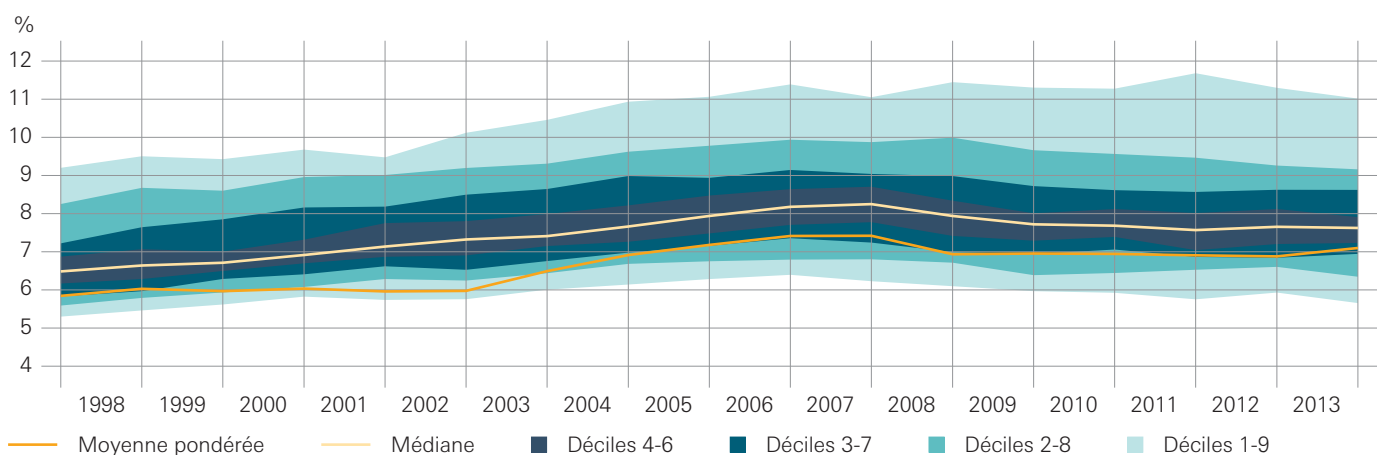
40 Les postes de bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie sont, à l'actif, les créances à vue, les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires à taux variable, et, au passif, les engagements à vue et les dépôts d'épargne.

41 De manière plus générale, l'analyse de la valeur actualisée nette ne permet pas de déduire directement l'impact d'un choc de taux d'intérêt sur le produit net des opérations d'intérêts.

LEVERAGE RATIO (TIER 1)

Fonds propres de base tier 1 en % des actifs

Graphique 17



Sources: BNS et FINMA.

POTENTIEL DE PERTES ÉLEVÉ DANS LE SCÉNARIO D'UN CHOC DE TAUX D'INTÉRÊT

Deux des scénarios discutés au chapitre 2.2 sont d'une importance particulière pour les banques axées sur le marché intérieur: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt⁴². D'après les estimations de la BNS, ce dernier entraînerait des pertes bien plus importantes, du fait que ces banques sont fortement axées sur le marché hypothécaire suisse⁴³.

Scénario d'une crise de la dette dans la zone euro

Ce scénario décrit une grave récession durant plusieurs trimestres qui entraînerait une augmentation considérable des amortissements sur les prêts aux entreprises. Le segment des prêts hypothécaires enregistrerait lui aussi des pertes dues à un accroissement des taux de défaillance découlant principalement de la progression du chômage et de la correction des prix immobiliers. Cependant, les taux d'intérêt demeurant bas dans ce scénario, le potentiel de perte sur les prêts hypothécaires serait modéré.

Le produit net des opérations d'intérêts subirait l'impact négatif d'un nouveau repli de la marge sur les éléments du passif en raison de taux d'intérêt toujours bas; le produit des commissions pâtirait quant à lui surtout de la faible performance des marchés boursiers. Or le produit net des opérations d'intérêts et le produit des commissions sont des composantes essentielles du total des recettes des banques axées sur le marché intérieur, puisqu'ils en constituent respectivement environ 70% et 20%.

Scénario d'un choc de taux d'intérêt

Ce scénario décrit une hausse soudaine et substantielle des taux d'intérêt qui, conjuguée à une inversion de la courbe des rendements, causerait un recul marqué du produit net des opérations d'intérêts. Des taux d'intérêt élevés s'accompagnant d'une forte correction des prix immobiliers entraîneraient également une augmentation notable des taux de défaut et des taux de pertes en cas de défaut (*loss-given-default*) sur les prêts hypothécaires dans l'immobilier résidentiel suisse. Les banques dont les portefeuilles hypothécaires sont fortement concentrés dans des régions présentant des signes particulièrement prononcés de surévaluation de l'immobilier résidentiel seraient plus gravement touchées. En fin de compte, la stagnation de l'économie conduirait à une hausse des taux de défaut sur les prêts aux entreprises, notamment dans l'immobilier commercial. Comme l'a montré la crise des années 1990 en Suisse, les pertes qui en découleraient dans ce segment du crédit peuvent être considérables.

3.2.2 RÉSILIENCE

Ratios de fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales réglementaires.

Globalement, les banques axées sur le marché intérieur détiennent un excédent substantiel de fonds propres. Fin

2013, toutes les banques axées sur le marché intérieur satisfaisaient aux exigences minimales de Bâle III, qui prévoient un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques d'au moins 8%. La plupart d'entre elles dépassaient largement ce niveau: pour presque toutes, l'écart était de plus de 5 points, et pour environ 30% d'entre elles (soit quelque 15% du total des actifs de ces banques), il était de 10 points (voir graphique 16).

Les banques axées sur le marché intérieur satisfont toutes aux exigences accrues de fonds propres qui découlent du relèvement, effectif fin juin 2014⁴⁴, du volant anticyclique. Presque toutes remplissent également les exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité en matière de fonds propres selon la catégorie de surveillance⁴⁵, exigences qui vont au-delà de celles de Bâle III⁴⁶ et seront applicables à compter de fin 2016.

En 2013, l'évolution des fonds propres des banques commerciales axées sur le marché intérieur a largement suivi celle des bilans et des prêts hypothécaires. Il en a découlé que le *leverage ratio* moyen⁴⁷ – c'est-à-dire la proportion représentée par les fonds propres de base tier 1 dans le total du bilan⁴⁸ – est resté pratiquement inchangé⁴⁹, s'inscrivant à 7,1% (voir graphique 17), et est demeuré historiquement élevé. La progression des fonds propres résulte essentiellement de la rétention des bénéfices, même si l'émission de capital – due en partie à l'activation du volant anticyclique – y a aussi largement contribué.

Le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques est passé à 16,1% du total des fonds propres pris en compte (2012: 15,3%) et à 15,1% des fonds propres de base tier 1 (2012: 14,3%). En 2013, les fonds propres des banques axées sur le marché intérieur se sont donc accrus plus rapidement que leurs RWA. Le volume de ces derniers a cependant été influencé par une série de changements introduits dans le cadre réglementaire⁵⁰ en 2013⁵¹, lesquels,

44 En janvier 2014, le Conseil fédéral a relevé le volant anticyclique sectoriel de fonds propres à la demande de la BNS, le faisant passer de 1% à 2% du volume des prêts hypothécaires pondérés en fonction des risques qui financent les objets d'habitation situés en Suisse. Les banques avaient jusqu'à fin juin 2014 pour satisfaire aux nouvelles exigences.

45 Dans le cadre d'une approche prudentielle, la FINMA classe les banques en cinq catégories, chacune regroupant des banques ayant un profil de risque comparable. Cette catégorisation s'appuie sur des critères concernant la taille de la banque ainsi que sur un indicateur de son exposition aux risques (voir Circulaire FINMA 2011/2). La catégorie 1 correspond actuellement aux deux grandes banques, tandis que les catégories 2 à 5 comprennent les autres banques par ordre décroissant de taille et/ou d'exposition aux risques.

46 Cela est vrai pour toutes les banques à l'exception de celles de la catégorie 5.

47 Le *leverage ratio* est défini comme le rapport entre les fonds propres et le total du bilan. Fin 2013, il n'existait pas d'exigences réglementaires en matière de *leverage ratio* pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur.

48 Cette définition diffère de celle de Bâle III, qui prend pour dénominateur l'exposition totale; cette dernière comprend aussi, par exemple, des positions hors bilan.

49 En 2012, le *leverage ratio* moyen – c'est-à-dire la proportion moyenne des fonds propres de base tier 1 dans le total du bilan – était de 6,9%.

50 Il faut mentionner notamment le passage à Bâle III début 2013, qui s'applique à toutes les banques. Dans le cadre du passage à la réglementation de Bâle III, l'approche standardisée suisse (*Swiss finish*) cessera progressivement d'être utilisée d'ici à fin 2018. Des banques commerciales axées sur le marché intérieur représentant une part de marché totale d'environ 45% sont d'ores et déjà passées à l'approche standardisée internationale.

51 Par exemple, au titre des exigences internationales révisées en matière de fonds propres (Bâle III) introduites progressivement depuis début 2013 et qui seront entièrement mises en œuvre d'ici à fin 2018, de nouveaux postes du bilan (tels que les produits dérivés) devront être couverts par des fonds propres. En outre,

42 Indépendamment des scénarios retenus, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

43 Les scénarios sont définis sur un horizon de cinq ans.

dans l'ensemble, paraissent avoir favorisé l'augmentation des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques. Par conséquent, la progression de ces ratios n'indique pas nécessairement que l'adéquation de la dotation en fonds propres de ces banques s'est améliorée.

Résilience peut-être plus faible que ne le suggèrent les ratios réglementaires

Du point de vue économique, la résilience des banques commerciales axées sur le marché intérieur pourrait être plus faible que ne le suggèrent les ratios de fonds propres réglementaires (voir les éditions 2012 et 2013 du *Rapport sur la stabilité financière*).

D'une part, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques ne reflètent que partiellement les déséquilibres qui se sont constitués depuis plusieurs années sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. De par son impact sur les quotités de financement, une hausse des prix immobiliers peut même conduire à une baisse des exigences en matière de fonds propres⁵². Plus ces prix s'élèvent au-dessus des niveaux justifiés par les fondamentaux, plus les fonds propres réglementaires peuvent surestimer la résilience de ces banques. Il est probable que cet aspect soit encore plus important que l'année dernière (voir chapitre 2).

D'autre part, les exigences en matière de fonds propres n'intègrent pas systématiquement le risque de taux d'intérêt, historiquement élevé⁵³, auquel de nombreuses banques commerciales axées sur le marché intérieur restent exposées dans leur portefeuille de banque. Enfin, les exigences réglementaires en matière de fonds propres ne tiennent pas compte du faible degré de diversification de la plupart de ces banques, lié en particulier au fait qu'elles sont fortement axées sur le marché hypothécaire.

Nécessité d'une résilience élevée et d'une approche prudente des risques

Comme illustré au chapitre 3.2.1, deux scénarios pourraient particulièrement affecter les banques axées sur le marché intérieur: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt.

Alors que le premier scénario entraînerait des pertes pour nombre de ces banques, les pertes estimées n'absorberaient,

l'abandon de l'approche standardisée suisse entraîne une réduction considérable des exigences de fonds propres applicables aux risques qui ne concernent pas les contreparties (par exemple les risques immobiliers) pour les banques qui avaient déjà mis en œuvre les changements avec entrée en vigueur début 2013. Cesser d'utiliser le *Swiss finish* signifie également que des multiplicateurs spécifiques vont disparaître pour les banques qui recourent à des modèles internes d'évaluation des risques pour calculer leurs RWA (approche fondée sur les notations internes, ou NI). Cela a également pour conséquence que les exigences applicables aux fonds propres pour des positions de crédit définies ont été revues à la hausse. Dans le même temps, il est devenu possible de changer la classification de certaines positions de crédit, ce qui permet de contourner partiellement les exigences plus strictes.

52 Comme l'indique l'ordonnance sur les fonds propres, les exigences en matière de fonds propres applicables aux prêts hypothécaires dépendent du ratio de quotité de financement sous-jacent. L'incitation pour les banques de réévaluer un prêt hypothécaire en fonction de sa quotité de financement augmente avec la hausse des prix immobiliers, étant donné que des prix immobiliers plus élevés entraînent des quotités de financement plus faibles et, partant, des exigences moins élevées en matière de fonds propres.

53 Voir le chapitre 3.2.1 pour une description détaillée du risque de taux d'intérêt.

dans la plupart des cas, qu'une faible proportion de leurs fonds propres excédentaires. La part de marché totale des banques axées sur le marché intérieur qui tomberaient en dessous du minimum réglementaire serait négligeable, et la part de celles qui ne rempliraient plus les exigences spécifiques de la FINMA en matière de volant de sécurité serait modeste.

Par contre, dans le scénario d'un choc de taux d'intérêt, les pertes estimées pour les banques axées sur le marché intérieur seraient substantielles. Étant donné le volume de fonds propres excédentaires que ces banques détiennent actuellement, la part de marché totale des établissements qui passeraient en dessous du minimum réglementaire serait relativement faible. Toutefois, pour un certain nombre de banques représentant une part importante du marché suisse du crédit, les pertes absorberaient une grande partie de leurs fonds propres excédentaires. En conséquence, ces banques pourraient ne plus satisfaire aux exigences spécifiques de la FINMA en matière de volant de sécurité. L'utilisation d'une part importante des fonds propres excédentaires et le fait que le ratio de fonds propres de certaines banques de taille importante pourrait descendre jusqu'au minimum réglementaire conduiraient à un affaiblissement général du secteur bancaire. L'expérience en Suisse comme à l'étranger laisse penser qu'une telle évolution pourrait constituer un défi majeur pour la stabilité financière et affecter de manière significative la capacité des banques à prêter, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'économie réelle.

Ces résultats soulignent combien il est nécessaire que la dotation en fonds propres des banques dépasse largement les exigences réglementaires minimales. Les banques doivent s'assurer qu'elles sont à même de faire face aux pertes potentielles qui découleraient de l'effet conjugué d'une augmentation soudaine et substantielle des taux d'intérêt et d'une correction des prix immobiliers. La situation actuelle exige aussi que les banques adoptent une politique prudente en matière d'octroi de crédits, afin de limiter leur potentiel de pertes futures, mais également de prévenir un accroissement des déséquilibres.

Nécessité de prendre des mesures pour contenir les risques pesant sur la stabilité financière

Comme mentionné dans les chapitres 2 et 3.2.1, le rythme de croissance des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse s'est globalement ralenti ces derniers temps. Du point de vue de la stabilité financière, cette évolution est positive. L'expérience montre toutefois que des variations à court terme dans la dynamique n'impliquent pas nécessairement un retournement de tendance. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt toujours bas, il faut que les banques et les autorités restent vigilantes et prennent les mesures nécessaires afin de contenir les risques pesant sur la stabilité financière.

En premier lieu, des mesures incitant davantage les banques à mener une politique plus prudente en matière de prêts hypothécaires devraient être envisagées. De telles mesures devraient viser à la fois le segment des logements occupés

par leur propriétaire et celui des objets de rendement. Dans l'immédiat, les efforts devraient se concentrer sur la préparation de dispositions réglementaires pouvant être mises en œuvre rapidement si la dynamique sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel devait à nouveau s'accélérer.

En second lieu, le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles de banque devrait être couvert par un niveau approprié de fonds propres. Des normes internationales en matière d'exigences de fonds propres pour le risque de taux d'intérêt sont en cours d'élaboration, sous l'égide du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Etant donné l'importance de ce facteur de risque, il convient que les banques axées sur le marché intérieur se montrent prudentes dans son évaluation et sa gestion. Dans ce contexte, la BNS soutient entièrement les efforts déployés par la FINMA en vue d'assurer, au niveau de chaque banque, que la prise de risque soit réduite ou couverte par des exigences spécifiques de fonds propres, et ce lorsque l'exposition au risque est jugée exceptionnellement élevée dans une perspective historique ou en comparaison avec les normes du secteur.

Parallèlement à ces mesures, la BNS continue à suivre attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier; elle examine régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

Editeur

Banque nationale suisse
Stabilité financière
Case postale
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 31 11

Langues

Le Rapport sur la stabilité financière est publié en langues anglaise, française et allemande. Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

Informations complémentaires

snb@snb.ch

Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 32 84
Fax +41 44 631 81 14
E-mail: library@snb.ch

Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site www.snb.ch, Publications.

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

Publication

Août 2014

ISSN 1662-727X (version imprimée)
ISSN 1662-7288 (version électronique)

Internet

www.snb.ch



Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. L'analyse porte sur les grandes banques et sur les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières sont des banques dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de prêts octroyés en Suisse. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Le présent document repose sur les informations disponibles le 31 mai 2014.

Copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, notamment ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

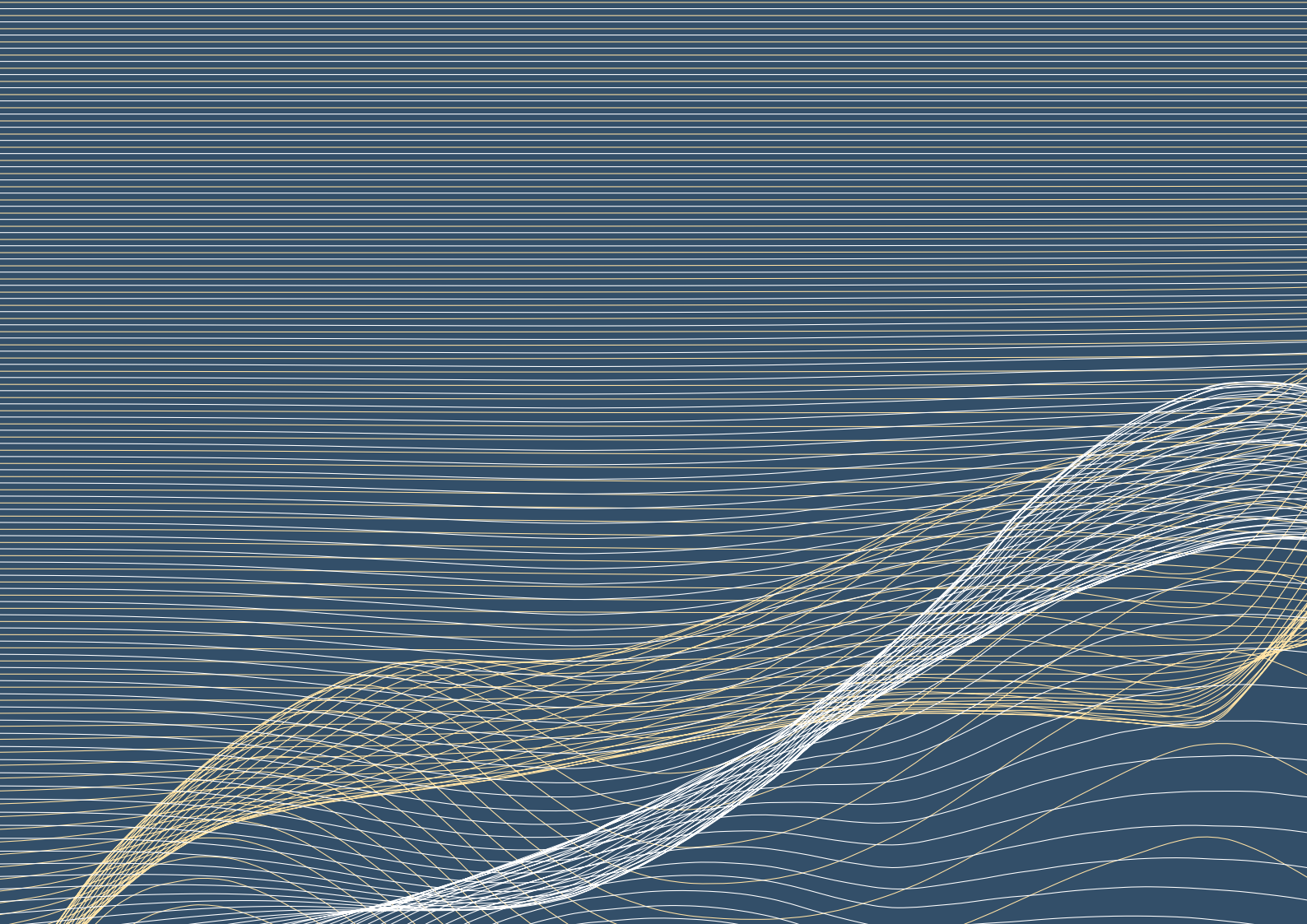
L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

Les informations et données d'ordre général publiées sans mention de copyright peuvent être utilisées sans indication de la source. Dans la mesure où les informations et données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich et Berne 2014



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

